



RECHERCHE

Université Antilles-Guyane



ENTRETIEN

Denis Clerc
Alternatives Économiques



CULTURE

Beaubourg à 30 ans



MONDES UNIVERSITAIRES

L'intégration des IUFM

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 553 MARS 2007

e s n e s u p

DOSSIER

Ce que nous voulons

snes  p-fsu

Rejoignez la CASDEN !

La banque de tous
les personnels de
l'Éducation Nationale,
de la Recherche et
de la Culture.



La CASDEN Banque Populaire a été créée par et pour le personnel de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. D'ailleurs, interrogez vos collègues, beaucoup y sont déjà et pourront vous parler des offres et avantages bancaires exclusifs dont ils bénéficient. Et pour en savoir plus sur l'offre de bienvenue qui vous est réservée, venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr et www.banquepopulaire.fr.

Découvrez, comme
plus de 1,3 million
de vos collègues,
les avantages
exclusifs qui vous
sont réservés.



Affirmer nos ambitions pour l'enseignement supérieur

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Si l'on peut se réjouir de voir les questions de l'enseignement du supérieur et de la recherche placées en bonne place parmi les préoccupations de nos concitoyens... et même en tête de certains programmes présidentiels, il reste encore bien du chemin pour faire aboutir l'ensemble de nos revendications.

Les rencontres à l'initiative de la FSU - selon les orientations du congrès FSU de Marseille- avec les candidats au scrutin présidentiel auxquelles le SNESUP a participé : Ségolène Royal le 14 février, François Bayrou le 21 février, Nicolas Sarkozy le 24 février (d'autres suivront), font apparaître des engagements limités, des zones d'ombre et de lourdes inquiétudes.

On le sait, il est vain d'attendre un sauveur suprême (homme ou femme). Nos ambitions, nos projets pour le supérieur et la recherche, qui se nourrissent de multiples expériences, échanges, soutiens de la profession dans les scrutins pro-

fessionnels locaux et nationaux (CNU, CAPN, CTPU, CNESER, etc.), ont une légitimité que ni la CPU, ni les partis politiques et les technocrates ne peuvent dissoudre. La CPU fait fausse route à Metz lorsqu'elle se prétend interlocuteur unique des forces politiques sur les missions, les financements, l'organisation des universités. Financements privés se substituant à ceux d'Etat, sélection arbitraire des étudiants, malthusianisme, alourdissement des services, individualisation des salaires et des carrières, contrats pour la recherche sur de très courts termes : nous n'en voulons pas.

Ce que nous voulons, nous l'exposons dans le dossier de ce mensuel.

Ce que nous ne voulons pas et ce que nous voulons, il nous faut le dire fort. Tous doivent l'entendre.

Paris, le 9 mars 2007



ACTUALITÉ 4

- Pétitions : un acte **citoyen**
- Les **100 ans** de l'UNEF
- Orientation **active**

MÉTIER 7

- Règles de **reclassement**
- **Recrutements** PR ou MC

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Dijon, Nancy, Nîmes, La Rochelle, Orléans, Tours, Pau, Poitiers, Limoges, La Réunion, Paris I...

DOSSIER 9

Ce que veut le SNESUP

L'Université, au sens le plus général du terme, est au cœur d'une triple crise. Crise du financement, de la transmission, de la démocratisation. Cette triple crise nuit à notre pays. Pour en sortir il faut des mesures ambitieuses qui touchent à tous ses aspects : financement, pédagogie, recherche et innovation, qualifications et emplois, coopérations et territoires, autonomie et démocratie, condition étudiante.



MONDES UNIVERSITAIRES 16

- La **formation des maîtres**
- Le **CNESER** du 19 février Le **CLES** Le **Sommet** de Londres
- **Licence et Master** : grandes manœuvres
- **Recherche** à l'UAG
- **INRP**, à nouveau **menacé**

ÉCHANGES 21

- Sur l'**accès et la réussite** des étudiants

ENTRETIEN 22

- avec **Denis Clerc**

CULTURE 23

- **Beaubourg** a **30 ans**

ÉPHÉMÉRIDE

DU 16 AU 25 MARS

Semaine nationale contre le racisme et l'antisémitisme

DU 22 AU 25 MARS

Congrès de l'UNEF

DU 26 AU 30 MARS

Congrès du SNES

27 MARS

2^e tour du scrutin CTMPESR (enseignants de second degré, non titulaires, hospitalo-universitaires) - Voter FSU

DU 27 AU 30 MARS

Congrès de l'UGICT

29 MARS

Proclamation des résultats CNESER

30 MARS

Date limite de dépôt des candidatures PU/MCF (cf. p. 7)

30 MARS

Date limite de dépôt des motions d'orientation pour **le congrès du SNESUP** qui se tiendra les 6 et 7 juin à l'Université Pierre et Marie-Curie (Paris VI)

DU 29 AU 31 MARS

Congrès du SNCS

30, 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL

84^e congrès de la Ligue des Droits de l'Homme à St Denis

5 ET 6 AVRIL

CNESER habilitations licences professionnelles



Pétitions : un acte citoyen

La campagne présidentielle en France et les dernières actions de la Commission européenne, notamment sur les services publics, donnent lieu à des prises de position larges pour faire barrage au libéralisme. À l'initiative de « Alternatives économiques », un appel a été lancé sur la question cruciale de l'impôt articulée à celle des services publics.

1. APPEL : « POURQUOI NOUS CONSENTONS À L'IMPÔT »

Nous, soussignés, assujettis à l'impôt sur le revenu, et pour certains d'entre nous, à l'impôt de solidarité sur la fortune, considérons ces prélèvements comme légitimes et sommes fiers d'apporter ainsi notre contribution aux dépenses publiques nécessaires au progrès, à la cohésion sociale et à la sécurité de la nation. Nous considérons également qu'un impôt progressif sur les successions est le corollaire indispensable des libertés économiques offertes par l'économie de marché. Le marché est facteur de progrès parce qu'il permet à l'esprit d'entreprise de s'exprimer. Mais les inégalités qu'il engendre sont mortifères pour la démocratie si aucune limite n'est mise à la transmission héréditaire de la richesse. Celle-ci doit être acquise par le travail, par le talent, et non par le simple fait d'avoir hérité de ses parents. Une société où le pouvoir économique se transmet par héritage, est une société condamnée à une croissance lente, où les rentiers l'emportent sur les créateurs et où travail et mérite perdent toute valeur. L'État doit bien sûr savoir se réformer. Augmenter les impôts n'est pas une fin en soi et la liberté de chacun passe par la libre disposition d'une large part du fruit de son travail. Mais voir des candidats à la magistrature suprême proposer des mesures démagogiques en matière fiscale et justifier la sécession sociale des plus riches nous consterne. Car nos revenus ne proviennent pas seulement

de notre talent personnel. Ils ont été acquis par notre travail, mais celui-ci ne porterait pas ses fruits sans le stock d'infrastructures, d'innovations, de savoir-faire, de goût d'entreprendre, de lien social, qui nous a été transmis par les générations qui nous ont précédés. C'est cet héritage commun qu'il nous revient de préserver et de développer en priorité afin d'assurer la qualité actuelle et future de notre vie individuelle et collective. Ce qui passe par un niveau élevé de dépenses publiques. Ces dépenses ne sont pas seulement un coût, elles sont aussi un investissement, gage à la fois de justice et de dynamisme. C'est pourquoi nous consentons à l'impôt et récusons des baisses de la fiscalité dont la contrepartie serait l'insuffisance des moyens donnés à la protection sociale des plus pauvres, à l'éducation, à la recherche, à la santé, au logement ou encore à l'environnement.

Cet appel, lancé à l'initiative du mensuel Alternatives Economiques

<http://www.alternatives-economiques.fr/petition/>

Sous l'égide de la CES⁽¹⁾, une pétition sur l'avenir des services publics est lancée, relayée par la CGT, SUD et la FSU.

2. PÉTITION : « SERVICES PUBLICS »

<http://petition.etuc.org/PETITION-POUR-DES-SERVICES-PUBLICS> ●

[1] Confédération Européenne des Syndicats.

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication : Guy Odent

Rédacteurs en chef : François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Coordination des rédactions : Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction : Latifa Rochdi

CPPAP : o iii S07698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : CAG, Paris

Impression : SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Istockphoto/Bimarto Sasri

Les 100 ans de l'UNEF → par Bruno Julliard, président de l'UNEF



Du 22 au 25 mars l'UNEF tiendra à Lille le congrès de ses 100 ans... La commémoration ne pourra que renforcer la détermination pour les engagements d'aujourd'hui. Bruno Julliard nous l'expose.

Quel sens donnez-vous à la commémoration des 100 ans de l'UNEF ?

La commémoration des 100 ans a une double portée : commémorative et militante.

En organisant la journée des 100 ans de l'UNEF dans le cadre de notre 80^e congrès, qui se tient du 22 au 25 mars à Lille, nous voulons montrer que malgré ses 100 ans de combats au service des jeunes, le syndicalisme étudiant conserve une place déterminante pour les étudiants et pour la jeunesse. La commémoration des 100 ans a donc pour but de saluer et de rendre hommage aux milliers d'étudiants qui ont, durant un siècle, porté les combats des étudiants et de la jeunesse. Depuis 100 ans, la jeunesse a toujours occupé une place centrale face aux grands problèmes politiques, économiques et sociaux de leur temps. Qu'il s'agisse de la Seconde Guerre mondiale, de la mobi-

lisation pour l'indépendance de l'Algérie, de Mai-68 et de ses suites ou encore des batailles pour la massification et la démocratisation de l'enseignement supérieur, les jeunes en général et les étudiants en particulier ont toujours occupé une place centrale. Mais cette commémoration a également pour but de faire ressortir la continuité de nombreuses problématiques étudiantes. Que ce soit le combat pour l'accès à un diplôme et le refus de la sélection ou qu'il s'agisse de la bataille pour la démocratisation et la revendication récurrente d'un statut social étudiant.

Nous voulons faire de cet anniversaire un temps militant durant lequel pourront se retrouver plusieurs générations de militants qui ont en commun d'avoir toujours refusé l'ordre établi et qui ont considéré la défense de la jeunesse comme un élément central pour l'avenir de la société. En 100 ans l'UNEF a beaucoup évolué. Elle a accompagné les mutations du milieu étudiant. Au début du siècle, quand les étudiants étaient une poignée de privilégiés, le rôle de l'UNEF se limitait à l'animation de la vie étudiante, puis tout au long du xx^e siècle, alors que les questions sociales prenaient de plus en plus d'importance, l'UNEF a été l'origine de la création des sanatoriums, de la création du régime étudiant de sécurité sociale, de la création des œuvres universitaires, etc.

Aujourd'hui, dans un contexte où l'enseignement supérieur s'est massifié, l'UNEF



Quels sont, aujourd'hui, les enjeux de ce congrès ?

Les enjeux de ce congrès sont nombreux. Il va se dérouler à un mois du premier tour des élections présidentielles. Nous avons donc la volonté d'imposer pour faire de la question de la jeunesse et de l'enseignement supérieur un élément central du débat public. Dès le début du mois de mars, nous débutons une vaste campagne d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle qui se conclura par l'interpellation directe des candidats qui viendront à notre congrès.

À travers cette campagne nous mettrons en avant sept exigences pour les jeunes et l'université.

En effet, depuis cinq ans l'université publique a subi de nombreuses attaques et les jeunes sont aujourd'hui les premières victimes des politiques libérales. De la casse du cadre national des diplômés, en passant par le désengagement financier de l'état de l'enseignement supérieur, sans oublier les suppressions de postes ou les attaques contre le monde de la recherche, nous pensons aujourd'hui qu'il faut profondément changer les règles du jeu pour l'avenir de la jeunesse.

Avec la crise des banlieues et le CPE, les jeunes ont montré une homogénéité forte dans leurs aspirations à se former, à s'insérer et à être autonome.

Sur tous ces sujets, nous voulons renforcer le travail avec l'ensemble de nos partenaires pour consolider l'unité qui est l'une des raisons centrales du succès de la lutte contre le CPE.

Ce sont toutes ces problématiques qui seront au cœur de notre congrès. ●



100 ans, toujours plus jeune

© Gérard Lauzon

lisation pour l'indépendance de l'Algérie, de Mai-68 et de ses suites ou encore des batailles pour la massification et la démocratisation de l'enseignement supérieur, les jeunes en général et les étudiants en particulier ont toujours occupé une place centrale.

Mais cette commémoration a également pour but de faire ressortir la continuité de nombreuses problématiques étudiantes. Que ce soit le combat pour l'accès à un diplôme et le refus de la sélection ou qu'il s'agisse de la bataille pour la démocratisation et la revendication récurrente d'un statut social étudiant.

fait de la question de la démocratisation de l'université une question centrale.

De la même manière, l'UNEF est toujours intervenu sur les grandes questions qui touchaient les jeunes, c'est encore le sens de notre combat lorsque nous nous mobilisons contre la guerre en Irak, contre l'extrême droite après le 21 avril ou contre le CPE.

À travers la commémoration des 100 ans, nous avons donc la volonté de montrer la pertinence du syndicalisme étudiant et d'inscrire nos combats actuels dans un siècle de bataille au service des étudiants.

Orientation active → par Michelle Lauton

Le ministère de l'éducation a lancé pour la rentrée 2007 l'opération « orientation active ». L'examen de quelques dispositifs à partir des sites Internet révèle de bonnes intentions mais aussi des dérives. Entretien avec Chantal ASTIER, Directrice de la Maison des Etudes de Paris 11.

En cliquant sur la « bonne rubrique » (« orientation active » Bordeaux 1, « Dossier Diagnostic Universitaire à l'UBS », etc.) de la page d'accueil des universités, le lycéen a accès à des services et documents variables selon les universités (offre de formation, avec plus ou moins de pré-requis, quelquefois avec une description des débouchés possibles ; taux de réussite dans l'université, avec plus ou moins de détails selon la série de baccalauréat) et à un questionnaire en ligne (pour certaines filières ou toutes) demandant plus ou moins de détails : nom, prénom, adresse, date de naissance, sexe, téléphone, lycée, notes, rapport aux matières, degré d'autonomie, quantité de travail hebdomadaire, motivation succincte, etc. Certains établissements ou filières fournissent des commentaires qui sont une réponse automatique du système (par exemple, lettre immédiatement affichée, signée d'un responsable de l'université), d'autres fournissent des appréciations des équipes enseignantes.

Outre les questions liées à la légalité de toute collecte informatique, certaines pratiques relevées nous interpellent : Pourquoi des réponses automatiques ? Quels sont les objectifs des filières ou des établissements qui les mettent en place ? Comment sont définis les critères induisant ces réponses ?

Quelle représentation de l'université ces pratiques peuvent-elles amener chez le lycéen et son entourage ?

La mise en place précipitée de ce processus d'orientation a-t-elle un autre objectif qu'un affichage publicitaire ? Ne sert-elle pas le plus souvent à refuser la mise en place des enseignements de soutien, du tutorat nécessaire à la réussite en premier cycle, et à décourager les lycéens non initiés ?



© DR



© Istokphoto/Oleksandr Bondarenko

Michelle Lauton : *L'Université Paris Sud-11 a décidé de participer à l'opération « orientation active ». Peux-tu en expliquer les raisons ?*

Chantal Astier : Nous pensons que seules des études adaptées à la fois aux aspirations et au niveau des étudiants permettront d'améliorer le taux de réussite dans les premières années. L'université proposant aujourd'hui de nombreuses formations différentes, il est possible d'aider les nouveaux étudiants à faire le choix le plus éclairé possible. Ce dispositif s'inscrit dans l'aide à la réussite.

M. L. : *Comment et par qui est organisé le processus ?*

C. A. : Ce processus a été organisé à la demande du CEVU. La Maison des Etudes a eu la responsabilité de sa mise en œuvre. Le groupe projet impliquant toutes les composantes concernées de l'université a été piloté par l'équipe de direction du SCUJO. Cela a abouti à la réalisation d'une procédure dématérialisée : un site en ligne sur lequel l'étudiant peut consulter l'offre de formation, avoir des indications sur les taux de réussite et trouver des conseils. Sur ce site, il saisit ses vœux et fournit les informations demandées. Suivant ses choix, les champs obligatoires à renseigner sont différents. Une fois sa saisie terminée, il reçoit un identifiant qui lui permettra de se connecter pour connaître les avis émis sur ses choix et les recommandations faites par les équipes pédago-

giques. L'étudiant peut être conforté dans ses choix ou, s'il y a des réserves, il sera invité à venir rencontrer les enseignants à la journée portes ouvertes, éventuellement un rendez-vous personnalisé pourra lui être donné. S'il s'est totalement fourvoyé, il sera dirigé vers les conseiller(e)s d'orientations.

M. L. : *Parmi les réponses que vont recevoir les étudiants, y aura-t-il des propositions de phase de mise à niveau ou de soutien au sein d'une mention de L1 ?*

C. A. : Ceci existe dans certaines filières, mais c'est loin d'être général. Lorsque cela a pu être fait, c'est clairement efficace et il faudrait généraliser ces dispositifs, mais cela demande des moyens supplémentaires.

M. L. : *Avez-vous les moyens de recevoir et de suivre les étudiants qui le demanderaient ?*

C. A. : Aujourd'hui on ne peut pas vraiment répondre. Nous pensons qu'avec la procédure en ligne nous pourrions faire un travail d'aide à l'orientation correcte pour un nombre relativement important d'étudiants. Sans la mise en place de ce support informatique, nous n'aurions pas eu les forces ni les moyens de mettre en œuvre cette aide à l'orientation. Toutefois pour aller plus loin, comme je l'ai dit plus haut, des moyens financiers mais surtout humains supplémentaires sont nécessaires. Un tel travail doit être reconnu et pris en compte dans les services des personnels. ●

Règles de reclassement Un nouveau décret pour la fonction publique

→ par Michel Fortuné, membre du BN

Enseignants-chercheurs et enseignants ne doivent pas être laissés pour compte.

On se souvient d'un projet de décret sur le reclassement dans les corps d'enseignants-chercheurs, qui est bloqué depuis plus d'un an (*Le SNESUP* n° 543, p. 7). Un fait nouveau est venu du ministère de la Fonction Publique : le décret n° 2006-1827, du 23 décembre 2006, publié au *JO* du 31 décembre, édicte des règles générales de reclassement, offrant sur certains points, des avancées par rapport aux règles existantes pour les corps d'enseignants (décret 51-1423) et d'enseignants-chercheurs (décret 85-465). En particulier pour les agents non titulaires de l'état, recrutés comme fonctionnaires :

- si leur traitement précédent était inférieur à celui du 1er échelon de leur nouveau corps de fonctionnaire, ils sont néanmoins reclassés selon les dispositions de l'article 7 du décret 2006-1827, alors qu'une règle de « butoir » l'interdit dans le décret 51-1423 comme dans le décret 85-465 ou dans le projet destiné à le remplacer ;
- si leur traitement précédent était supérieur à celui que leur vaudrait le reclassement selon les dispositions de l'ar-



© Istockphoto/Michael la-Cour

article 7 du décret 2006-1827, ils conservent ce traitement personnel par un dispositif du type indemnité compensatrice (article 12), qui, pour les non-titulaires, n'existe ni dans le décret de 51, ni dans celui de 85. Ces deux dispositions devraient donc améliorer le reclassement des ex-précaires de l'éducation nationale, et en particulier de l'enseignement supérieur, qui sont titularisés comme MCF ou comme enseignants du second degré... si le décret 2006-1827 leur était applicable. Mais ce n'est pas le cas, car l'arrêt qui définit le champ d'application du nouveau décret en exclut les corps d'enseignants et d'en-

seignants-chercheurs ! Ce qui a provoqué une lettre de six syndicats de la FSU (SNESUP, SNES, SNEP, SNUIPP, SNUEP et SNETAP) au ministre de Robien, demandant la modification des actuels décrets de 51 et 85, afin d'y intégrer ces avancées maintenant acquises pour les autres corps de fonctionnaires. Une première discussion s'est ouverte au ministère le 23 janvier dernier. Nous avons longuement argumenté pour que les dispositions des articles 7 et 12 du nouveau décret soient transposées dans les décrets de 51 et 85, en insistant sur la précarisation grandissante de l'emploi dans nos secteurs d'activité, précarisation qui nécessite des mesures urgentes de titularisation, mais aussi une adaptation et une amélioration des règles de reclassement. Nos interlocuteurs se sont abrités classiquement derrière

les « directives de Bercy », et ont argué des règles plus avantageuses que comporte le décret de 51 pour les reclassements d'enseignants titulaires pour défendre le statut sur les règles les plus désavantageuses, applicables aux non-titulaires ! Le SNESUP en a profité pour rappeler que les reconstitutions de carrière sur le modèle du décret de 51 ne sont pas dans le décret de 85, mais que nous les revendiquons pour les recrutements dans les corps d'enseignants-chercheurs et pour les précaires du supérieur recrutés dans les corps enseignants. En bref : nous n'avons obtenu que la promesse d'une étude écrite qui nous sera communiquée. La bonne volonté n'était pas au rendez-vous du 23 janvier, mais nous disposons d'un point d'appui solide, il faudra revenir à la charge ! ●

▼
Nous demandons
la modification
des actuels décrets
de 51 et 85, afin d'y
intégrer les avancées
maintenant acquises
pour les autres corps
de fonctionnaires.
▲

Conseils pratiques → par Jacques Guyot, responsable CNU pour un recrutement MC ou PR dans le supérieur

Vous venez de prendre connaissance des postes publiés au *JO* et certains d'entre eux semblent correspondre à votre profil. Attention : l'intitulé du profil publié au *JO* est bien souvent très réducteur. Il existe dans la plupart des cas, et notamment dans les disciplines scientifiques, un profil bien plus détaillé.

OÙ LE TROUVER

- sur le site web de l'établissement : concours, recrutements... ;
- en téléphonant au service du personnel de l'établissement ou (mieux) au président de la commission de spécialistes dont le nom et les coordonnées vous seront fournis par l'établissement. La connaissance de ce profil vous permettra de rédiger votre notice et de construire

votre dossier en mettant en valeur ce qui correspond aux demandes de l'établissement.

PRENDRE CONTACT ?

Un contact téléphonique ou par courriel doit toujours être pris avec le président de la commission de spécialistes mais aussi, peut être de façon moins systématique, avec le directeur du laboratoire d'accueil et avec le directeur du département pour la partie enseignement. De plus, dans certains établissements, un contact avec les membres de la commission de spécialistes (au moins avant l'audition) est pratiquement obligé pour garder toutes ses chances, ce qui est franchement abusif. Se renseigner pour connaître les usages en vigueur. Vous êtes convoqué pour l'audition ? Vous n'aurez au-

cun défraiement pour vos déplacements ce qui est franchement scandaleux. Aux États-Unis, par exemple, l'établissement paye les frais de déplacement. Une solution al-

ternative comme la visioconférence reste à conquérir. Votre audition peut être accompagnée d'un support informatique : là encore se renseigner.

Enfin, l'audition va jouer un rôle majeur pour le classement final. Minutisez soigneusement votre présentation et répétez celle-ci avec des amis.

Et dites-vous bien qu'il manque plus de 30 000 postes d'enseignants chercheurs pour assurer un encadrement simplement conforme aux recommandations en vigueur, et transformer la plus grande partie des heures complémentaires assurées par les enseignants en poste. Et que l'action syndicale, celle du SNESUP en particulier, reste indispensable pour les obtenir. ●

ATTENTION : DATE LIMITE

Vous avez jusqu'au 30 mars, minuit (cachet de la poste faisant foi) pour adresser vos dossiers de candidature aux établissements.

Vous avez jusqu'au 30 mars, 16 h pour votre demande de candidature sur les emplois par voie télématique sur le site internet du MENESR - <http://www.education.gouv.fr/>. Conserver jusqu'à la fin du concours la trace de cette déclaration de candidature internet.

Échanges avec Jean Fabbri



Le 6 février la section SNESUP de l'université de Bourgogne avait invité Jean Fabbri, pour débattre du thème : « Quelle présidence pour quelle université ? »

Une cinquantaine de syndiqués et non syndiqués ont participé à ce débat. Nous avons resitué les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre européen selon une triple articulation :

- les mécanismes de régulation qui pilotent l'université (processus de Bologne, agenda de Lisbonne) et permettent la mise en place de réformes libérales normatives (LMD pour la mise en concurrence des établissements, ANR pour le pilotage de la recherche, LOLF, AERES, etc.) ;
- la concentration pour la mise en concurrence de blocs à l'échelle des régions européennes (PRES détournés de leurs objectifs définis par les États généraux de la Recherche, RTRA, disparition d'écoles doctorales de site...);
- la marchandisation pour rentabiliser au maximum le produit « formation » (désengagement de l'État, frais d'inscription, limitation du recrutement des enseignants-chercheurs) ou le produit « recherche » (pôles de compétitivité, innovation drainant les finances au travers de l'ANR...).

Le « passage » de ces réformes au niveau local a été discuté abondamment, notamment en évoquant le rôle des présidents des universités au sein de la CPU. L'autonomie des universités se réduit souvent à gérer à moyens constants un nombre d'étudiants qui a fortement crû, à gérer dans des universités pluridisciplinaires des hiérarchies entre disciplines (plus ou moins dotées), à produire de l'excellence tout en gérant de plus en plus des situations de pauvreté et de précarité. Quelle autonomie quand le cadrage ou le pilotage de la DES sont pressants ? Quand le MEN fait assumer aux établissements la responsabilité juridique et administrative des décisions qu'il prend réellement ? Quels rapports entre le SNESUP et un président ? Quels mandats lui donner ? Quels retours exiger ?

Les prochaines élections d'un président à l'université de Bourgogne vont permettre de discuter encore des moyens de pression et des rapports de force que le SNESUP peut instituer localement. ●

Marc Neveu



Nîmes : une nouvelle université ?

Vient d'être adressée aux collègues de Nîmes, pour exposé et avis au CNESER, la création de l'université de Nîmes. Proposée sous statut dérogatoire d'université nouvelle, elle ne rassemble pas l'ensemble des forces universitaires présentes à Nîmes. Dans le contexte actuel de constitution du PRES languedocien et des débats sur les fusions d'universités, cette annonce effectuée à l'aube d'importantes échéances électorales n'est pas conforme à la création d'une vraie université de plein exercice : cursus fortement liés à l'emploi de la région nîmoise (alors que n'existe aucune prévision fiable sur son évolution), tous « professionnalisants », avec une acception de ce terme qui semble exclure bien des domaines (fonctions publiques, secteur de l'économie sociale et des associations...); recherche cantonnée à deux ou trois thématiques, alors qu'elle est constitutive de l'enseignement supérieur. Le CA de l'EPA de Nîmes, où

siègent les représentants des trois universités de Montpellier, l'IUT de Nîmes et l'IUFM, se prononce lundi 5 mars. Les personnels enseignants et IATOS demandent examen détaillé et vote à bulletin secret. Mais on peut craindre les intimidations d'une direction demandant aux personnels de ne pas remettre en cause le projet, au risque de tout perdre. Avec un président (chef d'entreprise) généralement peu enclin au débat, rencontrant peu d'opposition.

Les personnels et usagers dans les conseils sont vraiment sous représentés, même au regard des dernières créations à caractère dérogatoire. Il y a de quoi alerter sur les dangers d'un tel projet en l'état, le but de la manœuvre étant sans doute de le faire adopter avec le minimum de débat avant les élections. Un report de son examen au CNESER permettrait de gagner du temps... ●

Catherine Bernié-Boissard

Jean Ortiz nous communique



Rejet du budget à l'université de l'Océan Indien

Hier, entre les deux alertes rouges, le CA de l'université de La Réunion a pour la deuxième fois rejeté la validation du budget primitif de l'établissement, par 22 voix contre 9. Nous n'acceptons plus de gérer la pénurie. Dans une lettre à F. Baroin, venu constater les dégâts, la FSU souligne la « faiblesse des moyens » au regard de la situation géographique et démographique de la région, de la jeunesse réunionnaise et du développement local. ●

Lionel Leduc



Projet de PRES La Rochelle, Orléans, Tours, Poitiers, Limoges

Le SNESUP préconisait de ne pas se précipiter vers une structure contraignante rigide et peu démocratique pour le PRES, les élus au CA ont dénoncé le statut proposé d'EPCPS (d'autres structures pour le PRES sont possibles) qui recèle des dangers (éloignement des décisions...). La création éventuelle d'un PRES devant se faire en toute clarté, dans un climat de confiance en précisant les étapes, pour avoir un sens et une efficacité scientifique et pédagogique.

Le CA de Tours s'est rangé à ces analyses le 19 février, le texte programmatique contraignant proposé par les cinq présidents a été retiré. Il avait été approuvé à Limoges. Le CA de Tours a approuvé le principe de la mise en place d'une association de préfiguration et d'études entre les cinq universités, avec un mandat d'objectifs et de démocratie. ●

Jean Fabbri

UNIVERSITÉ DE NANCY 2

« Syndicat numérique »

À Nancy 2, il est de coutume depuis longtemps d'utiliser les listes d'enseignants et ou de l'ensemble des personnels pour communiquer des infos syndicales générales (journées d'action, appel à vote) et pour diffuser les professions de foi au moment des élections. Les élus SNESUP utilisent également ces listes pour publier les ordres du jour des divers conseils (CA, CS, CEVU) à tous les collègues. Par ailleurs, j'ai fait ouvrir un espace spécial SNESUP sur l'ENT (espace numérique de travail) de Nancy 2 où je dépose divers documents (profession de foi, documents de travail sur le PRES-EPCS, lettres flash du SNESUP, etc.).

Nicolas Grégori



« Orientation active » ? Non, « Cap en Fac » !

Contrairement aux affirmations du ministère, l'université Paris I ne participe pas au dispositif d'« orientation active » des bacheliers mais participe en revanche avec P5 et P7 à l'opération « cap en fac » qui a pour seul objectif de renforcer l'information aux futurs étudiants pour leur permettre de s'auto-orienter. 5 tuteurs de l'Université Paris 1 mandatés pour faire de l'information dans 4 lycées parisiens sous forme de roulement. Information renforcée sur le site dédié depuis le 17 janvier sous forme de questionnaire (17 500 visites, 1 600 inscriptions).

Marie Cottrel



Ce que veut le SNESUP

L'Université, au sens le plus général du terme, est au cœur d'une triple crise.

Crise du financement, tellement patente, qu'il y a, par-delà la sincérité des engagements, une sorte de consensus national qui se dessine.

Crise de la transmission, dans la mesure où la massification de l'enseignement supérieur a accru la diversité des étudiants, rendant de plus en plus problématique

le chemin de tous vers les savoirs. Crise de la démocratisation, car le nombre d'entrants et de diplômés de l'enseignement supérieur est en quasi-stagnation depuis dix ans. Cette triple crise nuit à notre pays. Pour en sortir

il faut des mesures ambitieuses qui touchent à tous ses aspects : financement, pédagogie, recherche et innovation, qualifications et emplois, coopérations et territoires, autonomie et démocratie, condition étudiante.

Les exigences et propositions du SNESUP sont l'objet de ce dossier.

Elles renvoient aussi au texte commun avec le SNCS

(www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=2872).

Sortir les universités de la misère → par François Bouillon

Pour que la France soit en capacité de répondre aux défis européens et mondiaux, il faut plus de jeunes diplômés à Bac + 3 et au-delà. À cette fin, des mesures d'urgence pour sortir les universités françaises de leur misère doivent être prises.

Dans des conditions très dégradées, les universités françaises ont fait face à la massification de l'enseignement supérieur. Elles ont réussi à mener à bien des mutations importantes comme la professionnalisation accentuée de maints cursus, comme la mise en œuvre du LMD, comme leur implication toujours plus forte dans le système français de la recherche. Quasiment aucune université n'a cependant un taux d'encadrement correspondant aux normes ministérielles dites SAN REMO, peu ambitieuses au demeurant. La plupart des universités sont au-dessous voire très au-dessous de ces normes. Cet ensemble de constats se résume aujourd'hui dans le diagnostic largement partagé d'une profonde misère des universités. Un chiffre plus que d'autres la traduit : à l'université, la dépense nationale par étudiant est inférieure à 7 000 euros, inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE.

Sortir de leur misère les universités n'est pas une fin en soi. L'amélioration de leur état général n'est que le moyen pour atteindre des buts élevés. Mieux lier les formations supérieures à la recherche pour que notre pays soit plus innovant et augmenter en même temps le nombre d'étudiants accédant à Bac +3, Bac +5, Bac +6 sont ces buts. Ils sont les deux faces d'une même médaille pour que la France réponde aux défis européens et mondiaux de ces deux premières décennies du XXI^e siècle.

Mais cela n'est possible que si un vaste plan d'urgence est décidé pour leur donner les moyens d'atteindre ces objectifs. La mode est



© Didier Chamma

L'effort de redressement national en la matière doit s'inscrire dans la durée. La persévérance est la condition du changement.

au chiffrage. Bien avant qu'elle ne soit lancée, le SNESUP, en mai 2007, y avait sacrifié. Certes l'exercice du chiffrage n'est pas sans limites, notamment dans le domaine de l'économie où les effets d'une simple mesure entraînent toujours une réaction en chaîne échappant à tout chiffrage. Pour les universités il s'agit d'un investissement dans l'élévation de la qualification des femmes et des hommes. Cette qualification est au bout de la chaîne des investissements. Elle a avant tout des effets dynamiques sur l'activité sociale, économique et culturelle du pays. Elle n'induit pas d'effets délétères ou contradictoires. Elle introduit un cercle vertueux.

Quatre mesures-phare

Le plan d'urgence rendu public par le SNE-SUP évaluait à 9 milliards d'euros l'effort à faire pour mettre à niveau les universités françaises et porter à 10 000 euros la dépense par étudiant. Il n'inclut pas le nécessaire

plan social étudiant et le financement de l'allocation d'autonomie. Il se décline en quatre mesures-phare.

La première, c'est d'augmenter les surfaces pédagogiques notamment pour accompagner une « révolution pédagogique » dès les premiers cycles. Limiter les effectifs d'étudiants en TP, TD, CM. Innover en mettant en place des travaux interdisciplinaires personnels encadrés, favoriser les TER et les projets. À cette fin, il faudrait construire 4 000 000 m² à 1 250 euros le m², soit 500 millions d'euros. La deuxième, c'est d'améliorer les conditions d'études et de recherche des universités en portant à 1,5 m² par étudiant la surface disponible en bibliothèque. On sait depuis le rapport MIQUEL qu'il y faudrait un plan pluriannuel de 1,73 milliard d'euros : 1,53 pour les locaux ; 50 millions pour le recrutement de 2 500 emplois de personnels de bibliothèques ; 200 millions d'euros pour l'augmentation des ressources de fonctionnement

La troisième, c'est de construire et de rénover 250 000 m² de bureaux pour les enseignants du supérieur, soit 400 millions d'euros.

La quatrième, c'est d'arrêter un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants du supérieur et de personnels IATOS fondé sur l'évaluation réelle des établissements d'enseignement supérieur (universités, IUFM, IUT...) avec une première étape de 2000 enseignants-chercheurs et 3 000 ingénieurs, bibliothèques et personnels administratifs et ouvriers.

Les retards des universités françaises et de leurs composantes sont tels que l'effort de redressement national en la matière doit s'inscrire dans la durée. L'engagement pluriannuel doit être quinquennal voire décennal. La persévérance est la condition du changement. ●



© Istockphoto/Yoon Siang Yen

Relancer la démocratisation

La recherche et l'innovation → par Gérard Lauton

La campagne médiatique officielle dépeint une recherche publique tournant sur elle-même, pour justifier un pilotage discrétionnaire de l'innovation. Alternatives.

Après avoir pendant plusieurs années asphyxié la recherche dans son ensemble, y compris dans ses incidences sur l'innovation industrielle, le gouvernement a pris le parti via son « Pacte pour la recherche » de confisquer la décision et de concentrer les moyens notamment sur des Programmes Mobilisateurs via l'agence AII⁽¹⁾, « en laissant dépérir corrélativement les recherches fondamentales, sources des futures innovations (...) erreur majeure »⁽²⁾. C'est pour renouer avec une libre synergie entre ces deux facettes, à l'opposé de courants cherchant vainement à les opposer, qu'il faut aller vers un tout autre mode de développement scientifique et technologique, tel que l'ont formulé les États généraux.

« Le rapport Beffa qui prône une politique industrielle s'élargissant au niveau européen et faisant coopérer grands groupes, PME et laboratoires publics autour de programmes financés par l'AII, va en partie dans ce sens ». Mais avec un dispositif de pilotage absolu par le pouvoir politique et les milieux d'affaires... Or, « une politique industrielle ne peut être basée sur la seule loi du marché. Une approche citoyenne suppose de larges débats autour d'un domaine (élus, entreprises, syndicats, associations, etc.). Elle pourrait être menée sur l'énergie, l'environnement, la santé et la pharmacie, l'habitat et la ville, (...) formuler des avis sur le choix des programmes, par exemple au travers de l'OPECST⁽³⁾ (...) et intégrer les besoins d'innovation industrielle dans une perspective plus large des besoins sociaux, (...) en y incluant la dimension des sciences sociales. Il conviendrait de repenser un office public du transfert et de la valorisation, intégrant au niveau national les modes incitatifs de coopé-



© iStockphoto/Dar Yang Yan

ration par thèmes (RNIT), la valorisation et l'aide aux PME, la coordination des politiques des établissements et la labellisation d'instituts technologiques. Avec un correspondant régional, et le mode du « guichet unique » mettant de l'ordre dans l'anarchie des aides nationales ou territoriales ».

Se caler sur des thèmes imposés d'en haut

sous l'empire du marché et mis en musique au gré des oukases d'exécutifs de régions ou d'universités, n'est ni productif, ni exaltant pour des équipes de recherche. À cette perspective, nous opposons le développement d'une audacieuse relance de l'innovation en prise avec les différents niveaux de démocratie participative, afin de faire prévaloir une logique des besoins, et de nouer sur cette base de bien meilleurs partenariats université – industrie en lien avec les cursus technologiques et professionnels. ●

▼
**Une audacieuse relance
 de l'innovation :
 démocratie participative
 et logique des besoins.**
 ▲

(1) Agence de l'Innovation Industrielle.

(2) « L'innovation ne fleurit pas dans le désert », H. Audier, VRS n° 365. Autres passages plus bas.

(3) L'Office parlementaire d'Évaluation des choix scientifiques et technologiques.

RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, INNOVATION
 (Extrait du texte commun SNCS - SNESUP, consultable sur www.snesup.fr, ndoc = ...)

4. Promouvoir la recherche industrielle et l'innovation

4.1. La politique concernant la recherche industrielle et l'innovation doit viser à moderniser les secteurs « traditionnels » et à renforcer le tissu productif français en activités de haute technologie. Après qu'eurent été délaissées pendant quatre ans, la recherche et l'innovation, l'actuel gouvernement n'a ensuite fait que d'empiler une série de mesures sacrifiant les recherches de base.

4.2. Les grands programmes technologiques actuels et les secteurs d'avenir doivent s'appuyer sur un effort national et européen. Ils doivent être choisis en fonction de l'ensemble des besoins de la société et non sur la seule loi du marché. Il faut donc privilégier les aides ciblées sur des objectifs définis par rapport aux aides fiscales incontrôlées et pléthoriques. Les pôles de compétitivité sont à repenser. Les programmes scientifiques relèvent d'une prospective qui doit

associer volonté publique, citoyenne et évaluation basée sur une expertise scientifique collective. Les impulsions financières des régions devront s'inscrire dans un partenariat cohérent au niveau national et européen. Il faut organiser le contrôle scientifique et démocratique des fonds dédiés à la recherche industrielle. Les PRES peuvent coopérer avec l'ensemble des partenaires industriels et notamment les pôles de compétitivité, à condition de développer les missions du service public de recherche et d'enseignement supérieur.

4.3. Il est totalement absurde de vouloir développer l'innovation industrielle en laissant dépérir les recherches fondamentales, nécessaires au progrès des connaissances et sources des futures innovations. Par contre, la satisfaction des besoins sociaux, comme la réussite des programmes technologiques ne sont possibles que si les recherches publiques finalisées sont aussi développées.

Formation et qualification pour plus de diplômés... → par Anne Mesliand

Développer des formations supérieures articulées à la recherche et aux métiers tout en répondant à des besoins sociaux d'éducation et de qualification pour beaucoup plus d'étudiants : pourquoi, et comment ? ...

Plus de diplômés...

« L'enjeu des 10 années à venir, c'est d'augmenter le nombre d'étudiants en formation initiale et continue pour aller vers les 3 millions d'étudiants afin d'atteindre, d'une part, 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur⁽¹⁾ et, d'autre part, pour accroître la qualification de l'ensemble des générations » (Plan pluriannuel, première proposition).

Pourquoi ?

Un diplôme, c'est – encore et toujours – un « passeport pour l'emploi », c'est aussi un contenu de formation développant l'ensemble des capacités humaines. La vie au travail et la vie sociale, citoyenne, exigent des connaissances et des compétences à bien des égards communes et vouloir élever le niveau de qualification et d'éducation des jeunes et des adultes pour leur permettre de participer à la vie en société est une revendication sociale noble.

Les études prospectives menées à l'horizon 2015⁽²⁾ font apparaître des besoins importants en recrutement de cadres, donc en diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi en employés non qualifiés, ce qui dessine la perspective d'une France « duale » avec une incertitude sur les qualifications intermédiaires.

Mais les besoins en diplômés ne sont pas une donnée immuable, ils sont fonction de choix sociaux, de choix de mode de développement. Il est également possible d'enrichir la qualification du travail, le contenu des qualifications, en fonction d'exigences sociales (ainsi pour les métiers de « service à la personne », considérés aujourd'hui comme peu qualifiés). Des actions relevant des politiques

publiques peuvent y contribuer.

Comment ?

Le plan pluriannuel formule des propositions pour « démocratiser l'accès et la réussite dans les formations supérieures » (proposition n° 6) et

« transformer la relation pédagogique » (proposition n° 3). Au-delà de la proposition n° 2 pour « transformer les formations supérieures », se pose la question du lien formation/emploi. Les formations universitaires, articulées à la recherche, formant à la réflexion, à l'esprit critique, comportent une dimension professionnelle. Renforcer ce niveau des compétences

larges, généraliser la formation à des compétences transversales (informatique, langues, communication, etc.), est un aspect « professionnalisant » qu'il faut développer. Cependant, si l'adéquation entre projection des emplois et projection des formations est illusoire, le monde universitaire ne peut ignorer les besoins de formation et de qualification. Leur prise en compte doit se faire dans des relations entre universitaires et monde du travail (dans son ensemble) respectant le rôle et les compétences de chacun. Cela passe aussi bien par les stages en entreprises pour les étudiants que par l'identification des besoins de formation, la construction de contenus, voire de parcours spécifiques professionnalisants, associant universitaires et professionnels. Le principe de la double finalité des diplômes garantit l'association et la perméabilité de la formation généraliste et de la formation professionnelle – autorisant pour celle-ci l'exigence et l'ambition les plus hautes.

Reconnaître les qualifications

La situation de chômage durable a entraîné un processus de déqualification des emplois dont souffrent les diplômés, et l'image des

diplômés. Ceci tant par l'élévation des critères de recrutement que par les effets pervers de certaines mesures de lutte contre le chômage – ainsi l'abaissement des charges pour les emplois non qualifiés donne la préférence à cette catégorie pour le recrutement de salariés ... éventuellement qualifiés ! « Les entreprises publiques et privées, l'État, les col-

lectivités, doivent reconnaître toutes les qualifications⁽³⁾, celles liées à la formation initiale, à la formation continue et à la VAE. Une refonte des grilles complétée de négociations locales est à la clé de ce dispositif qui doit comporter des dimensions individuelles

pour chaque salarié ou demandeur d'emploi. » (Plan pluriannuel, proposition n° 1).

Former tout au long de la vie

Pour tout ceci et pour répondre aux exigences de mobilité des métiers et emplois à venir, la formation « tout au long de la vie » est une nécessité, d'autant plus aisée qu'elle s'appuie sur une formation initiale solide et recon nue ... L'université aura à former des adultes, à intégrer et développer la VAE – validation des acquis de l'expérience. Cette mission – qu'elle assume déjà de manière variable – peut lui permettre un renouvellement de ses pratiques de formation, de la même manière que cela peut « interagir » sur les besoins de formation et la demande des milieux professionnels et de la société... ●

(1) Études de la DARES et de la DEP, cf. *Le SNESUP* n° 545, « Des études au métier », pp. 10 à 15.

(2) Code de l'Éducation, article L. 111-6

(3) À commencer par le doctorat !



Tout au long de la vie



« QU'ALLEZ-VOUS FAIRE DE NOS 20 ANS ? »⁽²⁾

C'est par cette question que l'UNEF interpelle les candidats à l'élection présidentielle et leur adresse « sept exigences pour changer la donne » :

1. Création d'une allocation d'autonomie.
2. Un investissement massif de l'État dans l'enseignement supérieur.
3. Une réforme pour la réussite de tous.
4. Garantir l'insertion professionnelle des jeunes
5. L'égalité des droits entre étudiants français et étudiants étrangers.
6. Un plan pour le logement étudiant.
7. Un plan pour l'accès à la santé.

L'accès à la santé

24 % des étudiants ne se soignent pas correctement pour des raisons financières (enquête LMDE).

Les propositions de l'UNEF

- Fixer l'objectif d'une couverture à 100 % des dépenses de soin et de prévention par le régime obligatoire de Sécurité sociale.
- La contraception gratuite pour toutes et tous.
- La création de Maisons de la santé gérées par les CROUS regroupant les services de médecine universitaire dotés de moyens suffisants et pouvant délivrer des soins aux étudiants et mener des campagnes de prévention spécifiques.
- Etendre le régime étudiant de sécurité sociale aux étudiants salariés et aux jeunes en situation de formation et d'insertion pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de santé et de prévention, semblables à ceux des autres étudiants.
- Créer une aide à la mutualisation délivrée par les CROUS pour permettre à chaque étudiant d'accéder à l'autonomie en matière de santé via les mutuelles étudiantes.

La condition étudiante

→ par Anne Mesliand

Etudier, se loger, se nourrir, se transporter, se cultiver, se soigner dans des conditions décentes sont nécessaires pour réussir sa formation, accéder à un emploi autre qu'un job précaire...

L'ensemble des propositions du SNESUP, et notamment celles du plan pluriannuel de juin 2006, vise à améliorer la condition des étudiants, leur réussite universitaire, leur accès à l'emploi. Cependant, les conditions d'existence des étudiants pèsent lourd dans l'échec ou la durée des études. Ainsi, selon l'UNEF :

- 100 000 étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté (*rapport Dauriac*) ;
- un étudiant sur deux est salarié pour financer ses études (enquête CSA) ;
- un jeune sur cinq arrête ses études chaque année par manque de moyens pour les financer ;

On estime les besoins d'un étudiant pleinement autonome à auteur d'au moins 900 € mensuels (données actualisées à partir de l'enquête 2003 de *l'Observatoire de la vie étudiante*). Dès le *Manifeste pour un autre enseignement supérieur*⁽¹⁾ en avril 2002, le SNESUP s'est prononcé pour une allocation d'autonomie. En 2006, la 6^e proposition du plan

pluriannuel comporte celle d'un **plan social étudiant à la mesure des besoins et des aides socialement équitables**. « Le pays consacre chaque année 1,3 milliard d'euros pour les bourses contre 1,7 milliard d'euros pour les exonérations fiscales, favorisant ainsi les familles les plus aisées au détriment des étudiants en situations sociales difficiles ou fragiles ». À l'opposé de solutions telles que le recours aux prêts bancaires pour financer ses études, nous demandons la mise en place d'un **statut social pour tous les jeunes en formation** et d'une **allocation d'autonomie**. Cette aide, universelle, serait calculée en fonction de la situation propre du jeune pour lui permettre de mener à bien son projet de formation et de qualification, quelle que soit sa situation sociale et familiale. ●

(1) <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?nomfichier=recherche.php&str=manifeste>

(2) <http://www.quallezvousfairedenos20ans.com/>

Coopérations et territoires : l'enjeu de la bataille

→ par Bernard Roux, membre de la CA

L'université doit répondre sous la forme d'un service public unifié et rénové aux besoins sociaux. Et au premier d'entre eux, l'élévation des niveaux de formation.

Quelle université voulons-nous ? Cette question arrive dans le débat des présidentielles. Gouvernement et CPU ont fait connaître leurs positions d'inspiration libérale et régressive, mais faut-il s'en étonner ? Dans ce débat, la question du mode de gouvernance peut sembler corporatiste, voire anecdotique. Elle est essentielle.

Pour nous, la richesse de l'université et la démocratie universitaire sont liées et constituent les meilleures garanties pour que l'université concoure aux progrès de la démocratie. La question des territoires et des coopérations l'illustre particulièrement.

Inégalités et territoires

Les inégalités progressent. Elles se lisent très concrètement dans l'inégalité des territoires et dans les trajectoires individuelles,

nourrissant un sentiment d'insécurité sociale croissant. Loin de combattre ce phénomène, les politiques actuellement menées l'amplifient.

Ainsi les PRES concentrent, dans de nombreuses régions, les universités des métropoles et ignorent les « petites » universités. Choix souvent confirmé lors de l'intégration

▼
L'existence de réseaux est une des voies pour conjuguer pertinence des formations, qualité des recherches et aménagement du territoire.
 ▲

des IUFM. Ainsi en Rhône-Alpes, Chambéry et Saint-Étienne sont exclus de fait des coopérations. Parallèlement, on leur propose une politique très contestable de spécialisation en recherche et en formation : les licences professionnelles sont ainsi ouvertes avec des contenus finalisés sur des créneaux des plus étroits. Par le biais des écoles doctorales, de la concentration des aides, la liberté voire l'existence des équipes de recherche sont attaquées au nom de l'excellence et de la taille critique.

Ainsi le territoire est réduit à une vocation, un destin *a priori*. Dans les établissements de métropole, la même logique joue et, derrière l'unité de façade (tous dans l'université de...), une hiérarchie renforcée et un schéma toujours plus élitiste se mettent en place. ►►



© Laurent Caro - Fotolia

► **Aménager le territoire, combattre les inégalités**

Nous pensons au contraire que l'université doit répondre sous la forme d'un service public unifié et rénové aux besoins sociaux. Et au premier d'entre eux, l'élévation des niveaux de formation dans la population. Le juste équilibre entre proximité et taille minimale doit être partout visé : si la proximité aide à la démocratisation des études, celle-ci n'a de sens que si le lien enseignement-recherche donne toute sa dimension universitaire à ces dernières.

L'idée de pôle montre là sa limite, et l'existence de réseaux (avec les moyens individuels et collectifs pour les mettre en œuvre) est une des voies pour conjuguer pertinence des formations, qualité des recherches et aménagement du territoire. Cela suppose que la loi passe d'un statut de PRES-EPCS pour coopérations forcées à un statut de coopérations choisies, conforme à l'esprit des États généraux de Grenoble.

Une gouvernance démocratique doit garantir que ces coopérations renforcent la richesse des initiatives. La représentation des personnels et des étudiants est ici incontournable ; elle doit d'ailleurs inclure l'ensemble du champ d'influence de ces structures de coopération. Seul ce choix peut nourrir ce qu'un récent rapport appelait « la volonté de coopération des acteurs » et poser en d'autres termes la question du nombre et de la taille des universités.

Mais cette garantie interne ne peut valoir pour la prise en compte des besoins exprimés par la société envers notre service public : acteurs économiques, aménagement du territoire, mobilité des étudiants. Le renforcement du rôle du CNESER et sa déclinaison régionale, les CRESER, doivent être inclus dans la rénovation que nous appelons de nos vœux. De même qu'un dispositif de péréquation entre régions. ●

Autonomie ? → par Marc Neveu, membre de la CA

Il y a deux manières d'aborder la question de l'autonomie des universités. Négativement, elle ne doit pas avoir pour objet d'exacerber la concurrence entre les établissements et la course aux ressources propres. Positivement, elle doit se fonder sur la démocratie et sur une logique de service public.

On peut décrire l'autonomie négativement (ce qui est un moyen quand même de se situer) : qu'est-ce qu'on ne veut surtout pas ? On ne veut pas que nos établissements ressemblent à des entreprises gérées par un président-patron qui nie le fonctionnement démocratique des instances locales, s'affranchit de la régulation nationale nécessaire, gère « ses » personnels selon des critères qui nient le statut de la fonction publique d'État, etc. Dans un cadre où l'enseignement supérieur et la recherche deviendraient des marchandises concurrentielles, on conçoit la nécessité pour les établissements « producteurs » de ces marchandises d'avoir des marges de manœuvre leur permettant des offres à coût réduit :

- pouvoir agir sur les dépenses en restreignant la masse salariale, en individualisant les services et les salaires des personnels enseignants, en gérant le recrutement et les carrières des personnels BIATOSS (et, pourquoi pas, des enseignants-chercheurs) ;
- pouvoir agir sur les recettes en dégageant l'État de ses responsabilités premières et essentielles (appel aux régions, augmentation réclamée des droits d'inscription, appel aux structures de type fondation pour collecter des fonds supplémentaires sans aucun contrôle scientifique et démocratique).

Pour une conception positive, démocratique de l'autonomie

Le seul cadre dans lequel une autonomie peut-être envisagée me semble être celui du service public.

L'autonomie existe déjà dans la loi de 84 et

c'est vers une amélioration de cette loi qu'il faut tendre pour en redynamiser les aspects démocratiques et en éliminer les travers. La démocratie dans les établissements est centrale pour l'autonomie. Mais quelle démocratie ? Il faut qu'elle soit décisionnelle, c'est-à-dire que les conseils ne soient pas seulement consultés, mais puissent effectivement peser sur les décisions de l'établissement. Il faut également que les

postes de responsabilité au sein de l'exécutif (bureau ou équipe liés à la Présidence) intègrent suffisamment d'élus : faute de quoi, des postes d'élus sont systématiquement « doublés » par des postes de nommés, ce qui induit une dilution ou un détournement des responsabilités.

Cette autonomie doit être régulée (et non pilotée) pour éviter les dérives concurrentielles des établissements entre eux, pour éviter la fragilisation du cadre national des diplômés et permettre un système public du post-baccalauréat articulé sur les universités. Cela suppose d'autres niveaux de démocratie, avec des élus aux niveaux régional et national (CRESER et CNESER par exemple), qui prennent en compte les besoins en Enseignement supérieur et en Recherche dans un cadre coopératif (et non concurrentiel), veillent à l'alliance des forces des établissements et à un maillage territorial offrant les mêmes chances à tous.

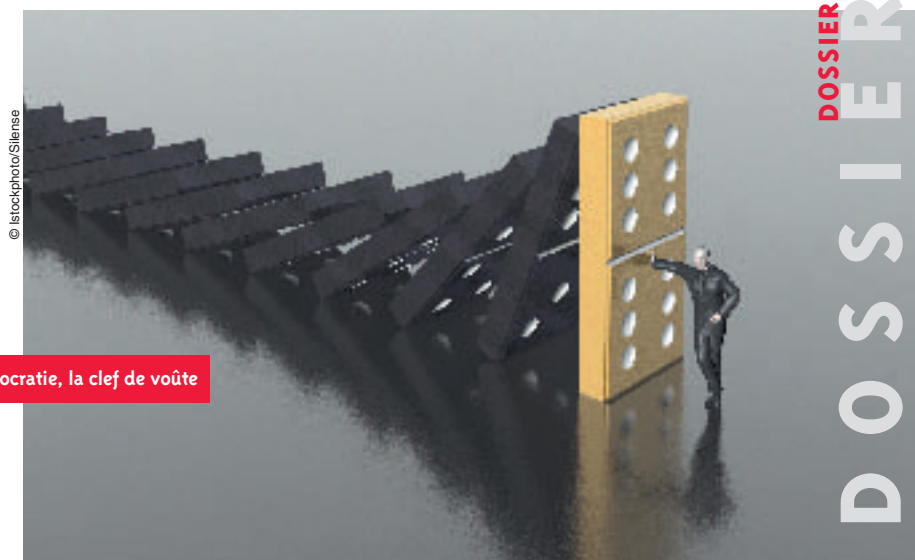
Enfin l'autonomie ne peut se concevoir dans des conditions de pénurie systématique : l'autonomie des universités se réduit souvent à gérer à moyens constants un nombre d'étudiants qui a fortement crû, à

▼
C'est vers une amélioration de la loi de 1984 qu'il faut tendre...
▲



produire de « l'excellence », tout en gérant de plus en plus des situations de pauvreté et de précarité. Cela nécessite un projet de plan pluriannuel pour des budgets et des postes notamment.

Pour conclure, il me semble que seuls des rapports de force, construits par le SNESUP notamment, peuvent permettre un desserrement du pilotage : que ces rapports soient locaux, pour imposer des choix certes limités mais nécessaires (pour les fonds sociaux étudiants, pour la résorption de la précarité des BIATOSS, etc.), ou nationaux pour imposer d'autres choix budgétaires et d'autres orientations pour l'enseignement supérieur et la recherche. Évidence certes, mais qui nécessite notre mobilisation à tous les niveaux. ●



La démocratie, la clef de voûte

Des pistes pour conjuguer efficacité et démocratie du service public universitaire

Parmi les thématiques fortes de ce début de printemps 2007, pointent comme jamais les modalités de direction et d'arbitrages au sein des établissements d'enseignement supérieur. → par Jean Fabbri, secrétaire général

Dans les discours programmatiques des candidats aux scrutins d'avril-mai-juin, dans les textes publiés par la Conférence des Présidents d'Université (CPU)⁽¹⁾, les questions de « gouvernance » viennent au moins aussi fortement que celles des moyens en budgets et en postes statutaires qu'il est selon nous indispensables d'affecter aux formations post-bac et à la recherche.

En complément du dossier « autonomie » publié dans ces pages en février, en particulier l'article très documenté de Pierre Duharcourt, il revient au SNESUP, de formuler des pistes pour donner plus de force, pour nos missions d'enseignement et de recherche, dans les déclinaisons locales d'orientation nationales, à une démocratie vivante.

Faire évoluer la loi de 84 (Loi Savary) qui fixe pour l'essentiel les instances et leur fonctionnement n'implique pas, bien au contraire selon nous, l'adoption d'un modèle de direction à l'anglo-saxonne.

En s'appuyant sur l'une des conclusions de la MEC⁽²⁾ adoptée par toutes les formations politiques représentées dans l'actuelle Assemblée Nationale, il faut supprimer le dispositif

de panachage. Celui-ci, dont le SNESUP et ses militants sont les premières victimes, décapite les listes présentées dans les conseils centraux des universitaires les plus porteurs d'une vision globale de l'université et de ses enjeux.

Il convient de réfléchir, dans le même temps où s'élaborent et se structurent des coopérations interuniversitaires globalisantes, à l'équilibre des missions entre composantes (UFR, Instituts, Écoles internes) et université. Selon les questions, la structure la plus pertinente change, cela doit apparaître plus clairement qu'aujourd'hui dans

les instances de décisions et d'arbitrage. Est donc posée la question du découpage, de la « sectorisation » (voire sanctuarisation), des collèges électoraux. Ici ce n'est pas actuellement la loi qui dispose mais... les statuts des établissements, et sur le terrain les situations sont extrêmement contrastées : d'un quasi-collège unique des PU pour douze sièges au Mirail à huit secteurs à Tours pour le même collège au CA.

Donner efficacité et sens au scrutin de liste pour soutenir, lors des scrutins, des orientations et des projets appelle des propositions claires.

- Rôle majeur du CA qui est le seul à élire le président d'université pour un mandat non renouvelable de cinq ans et devant lequel l'équipe présidentielle est responsable.

- Rôle renforcé des CS et CEVU dont les avis ne peuvent être outrepassés sans nouvelle délibération.

- Majorité d'élus des personnels et des étudiants dans les trois conseils.

- Élection au CA, par collègues – sans sectorisation – avec, comme au CNESER, dispositif bloquant la surreprésentation d'une composante.

- Exécutif collégial et bureau pluraliste.

- Décharge de service pour les élus des conseils.

Il est évident que ces propositions peuvent inspirer mutatis-mutandis ce que nous voulons pour des collectifs d'animation de PRES dans une logique syndicale et démocratique radicalement novatrice. ●

(1) Voir sur le site du SNESUP, ndoc = 2847

(2) MEC : Mission d'évaluation et de contrôle. Aucun chiffrage des besoins de créations d'emplois d'enseignants-chercheurs dans le texte de la CPU arrêté le 16 février dernier dans des conditions d'élaboration qui méprisent les instances universitaires des établissements (en particulier les CA) et les organisations syndicales.

Faire évoluer la loi de 84 n'implique nullement l'adoption d'un modèle de direction à l'anglo-saxonne.

La formation des maîtres, « enjeu majeur de l'Université »

→ par Martine Gest, IUFM de Haute-Normandie

L'intégration des IUFM dans les universités pose des problèmes tout autant juridiques et statutaires que pédagogiques et scientifiques. Sur ces questions, l'enjeu c'est d'imposer le débat et la clarté contre les coups de force du ministère et l'opacité.

Par décret, cinq IUFM sont déjà intégrés dans les universités suivantes : Aix-Marseille I, Cergy-Pontoise, Paris XII, Grenoble I et Limoges. Les autres IUFM le seront avant le 1^{er} janvier 2008 selon des échéances et des modalités connues seulement du ministère. Le choix des universités intégratives n'a pas fait l'objet de recommandations nationales. Les critères de sélection sont rarement publics et encore moins l'objet de concertation avec les élus des personnels. Ce sont les recteurs qui pilotent en collaboration avec les présidents des universités et les directeurs d'IUFM.

Il n'y a pas de débats préalables sur les missions des IUFM ou l'amélioration de la formation des maîtres. Intégrer un IUFM semble parfois une solution opportune à des problèmes de budget, de services, de visibilité ou de déséquilibre du maillage universitaire. L'inquiétude des personnels sur la possibilité de l'IUFM d'exercer correctement ses missions et sur leur avenir est rarement prise en compte.

UN VADE-MECUM AU STATUT INDÉFINI...

Après son refus de tout cadrage national demandé par le SNESUP le Ministère a rédigé un vade-mecum de l'intégration

dont une version datant du 1^{er} février 2007 a été remise aux élus du CNESER. Ce document au statut indéfini reconnaît enfin, comme nous n'avons cessé de le dire depuis 18 mois, que l'intégration entraîne « de grands changements relevant de domaines variés juridiques, statutaires, budgétaires ». À des informations techniques s'ajoutent considérations, recommandations, incitations qui réduiraient l'IUFM à une école rectorale avec un directeur IPR, un président du conseil, doyen des IPR et un conseil dans lequel les personnalités des instances académiques susceptibles de siéger

« Faire de la formation des maîtres un enjeu majeur de l'université ne peut pas être réalisé en quelques mois »

seraient très bien représentées ! Selon l'article L 713-9 du code de l'éducation, un conseil d'école faisant partie des universités ne peut dépasser 40 membres et doit comprendre de 30 à 50 % de personnalités extérieures. 26 membres élus et 14 membres nommés permettraient une représentation juste, raisonnable et tenable des enseignants, des BIATOSS et des usagers. Le SNES et le SNUIPP sont aussi forts inquiets de leur représentation dans ce conseil d'école. Ils peuvent avoir des élus représentants les usagers et les formateurs (dans certains collèges) et être aussi présents dans les personnalités extérieures. La représentation des personnels et des usagers de l'IUFM aux conseils de l'Université dépendra des spécificités locales Certains IUFM pourront avoir des élus dès leur intégration car le CA de leur université ne comprenait pas le nombre maximum d'élus ; d'autres se verront concéder des places d'invités ; enfin, il se peut que « des enseignants de l'IUFM » siègent comme personnalités qualifiées au CA en attendant une réforme des statuts.

Simone Bonnafous, présidente de l'Université de Paris XII, vice-présidente de la commission pédagogique de la CPU en



charge des IUFM, a déclaré récemment à l'AEF : « L'année 2007 va être consacrée aux questions juridiques et techniques sur le dossier de l'intégration des IUFM aux universités. L'intégration sur le fond prendra plusieurs années. Faire de la formation des maîtres un enjeu majeur de l'université ne peut pas être réalisé en quelques mois ». Nous partageons ce point de vue car la précipitation du ministère, et la multiplication des dossiers à traiter (notamment la mise en œuvre du cahier des charges pour tous les IUFM dès la rentrée 2007), augmente les difficultés. Quel est le contenu de ce cahier des charges ?

CAHIER DES CHARGES : PAS À LA HAUTEUR !

Réduction du temps de la formation à 220 heures pour les PLC et à 400 heures pour les PE et accroissement du temps sur le terrain : 8 heures par semaine pour les PLC et 57 jours pour les PE (en entérinant le stage filé d'une journée par semaine toute l'année, plus conçu pour décharger les directeurs d'école de 4 classes que pour favoriser une formation réflexive. Maintien ou non du mémoire professionnel dépendant du plan de formation de chaque IUFM intégré. Généralisation de la bivalence. Chefs d'établissements ou directeurs d'école et inspecteurs intervenant fortement dans la conception et l'évaluation des formations.

Un objectif de 70 % au moins des professeurs des premier et second degré enseignant en IUFM devront exercer en temps partagé ce qui est une négation du métier de formateur.

Ce cahier des charges n'est pas à la hauteur d'un authentique ancrage universitaire. C'est l'université qui élaborera les plans de formation de son IUFM au regard des exigences du cahier des charges ce qui justifie aussi une représentation correcte des formateurs dans les conseils de l'université mais aussi localement un travail commun approfondi sur la pré-professionnalisation et les masters.

Réussir l'intégration est l'affaire de tous les personnels, de ceux qui sont en IUFM comme de ceux qui sont à l'université. Aux injonctions et aux manœuvres ministérielles, sachons opposer le débat et la clarté. ●

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS : UNE PROPOSITION DU SNESUP

Pour améliorer la qualité de la formation et permettre aux enseignants des IUFM de participer à la recherche, le SNESUP a proposé, lors des discussions avec le ministère et au CNESER, que des mesures spécifiques permettent aux enseignants de premier et de second degré en poste en IUFM, titulaires de thèse et qualifiés, d'accéder à des emplois d'enseignant-chercheur. Les CA des IUFM pourraient voter des vœux en ce sens et demander le recensement au niveau local des collègues concernés.

CLES : enfin, le ministère valide l'expérimentation !

→ par Michelle Lauton, élue CNESER

Le CNESER du 19 Février a examiné un projet d'arrêté faisant du Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) un dispositif permanent, ce qu'exige le SNESUP depuis le début de son expérimentation... en 2000 !

Le CLES, certification publique en Langues Vivantes organisée selon 3 niveaux, se distingue d'autres certifications privées (TOEIC, TOEFL), d'une part par ses objectifs pédagogiques (productions écrites et orales, compréhensions écrite et orale), et d'autre part par sa gratuité (pour les étudiants inscrits à un diplôme national).

Le dossier bilan pour 2005-2006, effectué par Marie-Noëlle Olive, de l'université de Provence, montre une inégalité de répartition sur le territoire entre étudiants ayant passé le CLES (environ 8 000), une inégalité entre langues (80 % en anglais et absence de langues telles que le russe, le chinois ou l'arabe), et selon les filières (60 % en Sciences ou Sciences et Techniques). Le CLES se passe majoritairement au niveau L3 (57 %) et au niveau 2 (67 %). Plus inquiétant, le niveau de réussite est faible : 53 % des étudiants qui ont passé l'un ou l'autre

des niveaux sont en échec, cet échec étant massif chez les étudiants de droit (67 %), lettres (69 %) et IUFM (75 %). C'est la traduction au niveau de l'enseignement supérieur du mauvais niveau en langues des jeunes Français, corroboré par les dernières enquêtes internationales qui nous placent au dernier rang des pays européens.

DES EFFORTS NÉCESSAIRES À TOUS LES NIVEAUX

Cette situation d'échec nécessite des efforts dès le début de cet enseignement dans notre système éducatif. Dans le supérieur, l'amélioration du niveau passe

▼
 La formation ne saurait se réduire à de l'auto-formation en centres de langues
 ▲

par la réelle application des maquettes sur les enseignements de langues en Licence, par leur renforcement avec du soutien. Sans qu'il se réduisent à une auto-formation en centres de langues, qui ne permet en fait de se perfectionner qu'aux étudiants ayant déjà un bon niveau. C'est une condition de la réussite de toute certification, même si l'enseignement ne doit pas être centré sur la préparation de celle-ci. Cela nécessite moyens en postes et en crédits.

Autre question d'importance : la connaissance et la reconnaissance de cette certification par l'ensemble des collègues et par les employeurs. Ainsi, quelle action va mener le Ministère pour promouvoir le CLES, au-delà du signalement de son existence dans les futures circulaires d'habilitation ? Pour notre part, nous continuerons à défendre cette formation, comme nous l'avons fait au CNESER où les élus SNE-SUP ont voté pour ce nouveau texte. ●

Sommet de Londres

→ par Michelle Lauton

La réunion bi-annuelle des ministres de l'éducation va se réunir les 17 et 18 mai à Londres pour faire le point sur le processus de Bologne. Le rapport pour la France a été communiqué aux membres du CNESER.

Un premier débat sur la préparation du Sommet de Londres. Le ministère (Jean-Pierre Korolitski, Eric Froment) estime que le rapport du gouvernement s'inscrit dans les limites du genre, la réalité n'étant pas forcément le cadre légal décrit. Pour eux, l'approche de la diversité en Europe sera assurée par la pluralité des rapports : ministres, universités, syndicats étudiants avec l'ESIB, mais aussi personnels avec maintenant l'association de l'IE.

Le rapport du ministère ne comporte pas la démarche critique que l'on attendrait d'un mémoire de master. Il gomme toutes les divergences qui ont pu se faire jour dans la communauté universitaire. Notamment sur la participation de l'enseignement supérieur privé aux

écoles doctorales : « possibilité donnée à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de participer à la formation doctorale ». C'est aussi le cas avec la conception développée pour les PRES : « Ce nouvel instrument de coopération permettra en effet à des établissements et organismes de recherche ou d'enseignement supérieur, publics ou privés, relativement proches géographiquement, de mutualiser leurs activités et leurs moyens afin de parvenir à une réelle masse critique ».

Certains passages sont aux limites de la contre-vérité : présentation idéalisée des consultations des partenaires et du CNESER, vision d'un accès de tous les titulaires de la licence aux études conduisant au master, dispositifs d'aide à la réussite présentés comme critères

majeurs d'attribution de moyens dans les contrats quadriennaux... Et il n'est pas question des personnels IATOSS !

DES ANNONCES SURPRENANTES !

Certes, le Ministère a dû reconnaître quelques problèmes. Ainsi, l'insuffisance flagrante des dispositifs d'aide à la mobilité étudiante est constatée : seuls 21 561 étudiants Erasmus français sont



© Marguillat Photo - Fotolia

▶ partis en 2004-2005, dont 2 961 sans bourse Erasmus communautaire. De même, « le "supplément au diplôme" ne concerne pas encore tous les établissements d'enseignement supérieur en France » et « seul un pourcentage faible d'étudiants le recevra en 2007 ».

Ce rapport fait une large place à l'AERES, dont il vante les bienfaits : « L'AERES évaluera mais ne décidera pas et ses procédures d'évaluation, les curriculum vitae de ses membres et des scientifiques (...), ainsi que les résultats de ses travaux (...) seront systématiquement rendus publics ». Cerise sur le gâteau, ce rapport annonce

▼
Le rapport du ministère gomme toutes les divergences qui ont pu se faire jour dans la communauté universitaire
 ▲

comme prochain objectif ministériel la réforme des institutions universitaires, et ceci quel que soit le futur gouvernement : « Chacun est désormais conscient que le prochain chantier doit concerner directement les institutions universitaires, dont la gouvernance doit être

rendue plus efficace, l'autonomie renforcée et le financement amélioré par une meilleure prise en compte des résultats de leur action. De ce point de vue, il est particulièrement significatif que le thème de l'enseignement supérieur soit désormais très présent (...) à l'occasion du débat présidentiel ».

Ce rapport montre combien nous devons travailler avec nos partenaires syndicaux européens pour faire connaître nos analyses de la situation, prendre connaissance des leurs et élaborer des propositions communes pour combattre les politiques libérales. ●

Licence et Master : grandes manœuvres

→ par Michelle Lauton

Est diffusé pour « concertation » un projet de modification de l'arrêté Master, alors que les consultations sur des modifications de l'arrêté Licence ne sont pas encore terminées.

Une fois de plus, c'est la précipitation avant les échéances électorales.

A lors que le ministère a refusé tout bilan du LMD, il engage aujourd'hui une modification de l'arrêté Master de 2002. Pour le SNESUP, toute réforme de l'enseignement supérieur, donc toute modification des textes, doit s'appuyer sur un tel bilan, et répondre au besoin d'élévation des qualifications et d'augmentation du nombre de diplômés de master, vu le retard de la France à ce niveau.

Les travaux du Comité de suivi Master préparatoires à ce projet ont abouti à une recommandation tentant de concilier les positions de ses membres : accord sur un rapprochement des deux finalités recherche et professionnelle : « L'adoption d'un diplôme unique est un moyen de concrétiser ces évolutions » aussitôt nuancé par « le Comité réaffirme son attachement au respect des finalités différenciées inhérentes au cursus de master... ».

UN DIPLÔME UNIQUE DE MASTER, CONTRE LA VOLONTÉ D'UNE MAJORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

Le projet s'inscrit dans les préconisations de la DGES (cf. texte de problématique de novembre), sauf sur la sélection, où les réactions des étudiants - sous l'impulsion de l'UNEF - ont amené le ministre à y renoncer à l'entrée en master.

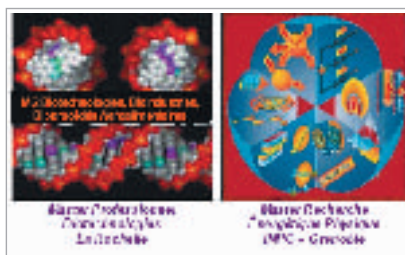
L'article 2 modifié abolit la distinction des

▼
Seules les universités ne pourraient pas délivrer un diplôme à finalité explicitement reconnue comme professionnelle !
 ▲

2 cursus master professionnel et master recherche : « Le master sanctionne des parcours de formation initiale ou continue de haut niveau qui visent une insertion professionnelle ou une entrée en formation doctorale ». Mais pour les établissements hors EPCSCP⁽¹⁾ « le diplôme de master poursuit une finalité professionnelle dans le ou les domaines de formation des diplômes conférant le grade de master mentionnés au précédent alinéa », avec une dénomination précisant, outre domaine, mention et spécialité, « la finalité, les compétences

ou les métiers concernés » ! Seules les universités ne pourraient pas délivrer un diplôme à finalité explicitement reconnue comme professionnelle ! Que veut le ministère ? Faire disparaître des formations, notamment les IUP qui ont résisté en se « mastérisant », alors qu'elles permettent l'insertion professionnelle des étudiants ? Alimenter la concurrence ? N'y a-t-il pas une vraie différence de conception des contenus - dans la grande majorité des disciplines - entre master recherche⁽²⁾ et master professionnel ?

En outre, le projet ne réserve pas la délivrance du diplôme national de master aux établissements publics. Elle n'est conditionnée qu'à l'évaluation nationale périodique, dont on sait qu'elle est parfois très laxiste⁽³⁾. C'est la poursuite de la politique d'atteinte au monopole de l'État de la délivrance des diplômes nationaux. Autres nouveautés : l'organisation d'enseignements en langue étrangère, qui peut aller à l'encontre du rayonnement du français dans le monde, et ne semble guère compatible avec le niveau en langue vivante des étudiants français (Cf article CLES). Pour attirer en France des étudiants solvables ? Et l'organisation de formations en coopération avec des établissements étrangers ? Pourquoi ne pas l'appliquer d'abord à des établissements frontaliers ou francophones ?



LICENCE : QUID DE LA LIAISON AVEC LA RECHERCHE ?

Dans le même temps, le Comité de suivi Licence débat d'une « synthèse » d'entretiens que Bernard Dizambourg a eu avec les organisations syndicales en janvier/février. Si les éléments de diagnostic sur Licence Générale et Licence Professionnelle sont à peu près partagés, certaines conclusions sont discutables : pourquoi ne faudrait-il pas modifier en tant que telle la Licence Professionnelle, alors qu'il en existe au moins deux types (« LP niche » et « LP généraliste ») et que peu d'étudiants de L1 / L2 y accèdent ? Et quelle cohérence entre le maintien d'un diplôme à finalité professionnelle en L et sa suppression en M...

Le texte propose plusieurs perspectives, pas forcément antagonistes, à discuter :

1. Introduction dans tout parcours de 3 types d'UE : méthodologie du travail universitaire, savoirs fondamentaux, éléments de professionnalisation.

2. Nombre limité de parcours « *organisés, lisibles, cohérents et progressifs* ».
3. Développement d'une certaine pluridisciplinarité.

4. Renforcement de l'encadrement pédagogique, à la fois pour réduire le taux d'échec et introduire les nouveaux enseignements ; avec la référence des autres formations de 1^{er} cycle (IUT, STS, CPGE) dont l'horaire annuel est de 800 à 1 000 h, alors qu'il n'est que de 500 h en Licence.
5. Impératif de lisibilité des formations. Mais s'agissant de la mise en œuvre, nous ne pouvons accepter certaines propositions de la « synthèse ». Le refus de toute maquette nationale va à l'encontre de toute lisibilité, comparabilité et mobilité sur l'ensemble du territoire. La préconisation d'un fort contingent de PRAG en licence est antagoniste avec le lien enseignement-recherche, consubstantiel de toutes les formations supérieures, qui doit être assuré, dès le 1^{er} cycle, par des enseignants-chercheurs, même dans les disciplines dites « de service ».

Si des évolutions sont nécessaires tant en licence qu'en master, la méthode utilisée pour y parvenir n'assure pas le nécessaire débat dans la communauté universitaire et ne donne pas les garanties de cohérence entre les deux textes. ●

(1) Cette catégorie vise les Ecoles publiques ou privées.
 (2) Rappelons que lors de la discussion de l'arrêt « formation doctorale », le SNESUP avait demandé que seul le master recherche permette l'inscription directe en doctorat, et non n'importe quel master ni le simple grade.
 (3) Pour conférer le grade de master aux Écoles de Commerce.

La recherche à l'université des Antilles et de la Guyane

→ par Jacqueline Phaéton, ATER à l'UAG

Mieux que les discours, les exemples rendent visibles la vitalité des recherches en sciences de la vie et de la terre comme en sciences de la société en Antilles-Guyane.



© DR

L'université des Antilles et de la Guyane est une mine d'or et ces campus regorgent de chercheurs. Non pas de chercheurs d'or, car ce sont ces jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs qui sont véritablement les trésors de cette université. Les recherches de qualité qu'ils effectuent, rarement dans des conditions optimales, contribuent à faire progresser nos sociétés et ce dans des domaines des plus variés, avec des implications tant sur le plan local que sur le plan international. Voici quelques exemples de travaux de recherche effectués à l'UAG.

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES, ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, PRÉVENIR LES RISQUES

Un travail de recherche étudie les propriétés d'interface des matériaux composites en faisant une application particulière aux enrobés à chaud, dans le but d'améliorer les propriétés mécaniques du revêtement routier aussi bien en Guadeloupe que dans les pays situés en zone tempérée. Un autre s'intéresse à la compréhension des phénomènes liés à la lubrification dans le but d'améliorer la production et l'économie d'énergie. Une thèse s'intéresse à l'élaboration de matériaux composites de type ciment-fibres végétales destinés à la construction et visant à améliorer le

confort thermique et à diminuer la consommation en électricité. Un autre travail s'intéresse à la navigation dans des bases de données de télédétection de nature et d'échelle quelconques ». L'objectif de cette recherche est de créer un système de visualisation de cartes satellite (sur le modèle

de Google Earth ou Géoportail). L'utilisation d'un tel système en Guadeloupe permettrait, entre autres, aux agriculteurs d'observer l'évolution des champs de culture, aux agences de tourisme de proposer une visualisation des sites de notre archipel, à l'O.N.F. de gérer l'état des forêts et de la végétation. Une autre étude s'intéresse à la prévention des risques cycloniques dans la Caraïbe, avec pour objectif de pouvoir, à terme, construire un modèle informatique permettant d'identifier clairement les zones menacées au cours de l'événement et hors événement. Ces recherches répondent à des préoccupations locales, mais peuvent à terme apporter des améliorations techniques au plan mondial.

AMÉLIORER LA SANTÉ DES POPULATIONS

La drépanocytose ou anémie falciforme est l'une des maladies génétiques les plus répandues dans le monde : 50 millions de personnes atteintes dans le monde. Elle touche particulièrement les populations des Antilles et de la

▼
Ces recherches peuvent apporter des améliorations au plan mondial.
▲

► Guyane (10 % de porteurs de la maladie). Une thèse s'intéresse à la recherche de marqueurs de variabilité de l'expression de la drépanocytose afin de mieux comprendre le processus physiopathologique mis en place pour, à plus long terme, une guérison. Un autre travail s'intéresse à la raison de la variabilité interindividuelle des manifestations cliniques de la drépanocytose. Une recherche en STAPS étudie les risques cardiovasculaires et vaso-occlusifs post-exercices chez les porteurs du trait drépanocytairé, afin de permettre une meilleure organisation de la pratique physique chez les porteurs du trait drépanocytairé. Un autre travail porte sur le développement d'une imagerie microscopique qui permet de mesurer plusieurs paramètres simultanément : la composition chimique d'un échantillon, sa quantité de matière, sa pression et sa température. Le procédé a été validé par l'étude d'un contact dynamique et représente une



© Biotechnologie/Laurence Gough

première mondiale, car la mesure simultanée de ces paramètres n'avait jamais été faite auparavant. Le dispositif est basé sur la spectrométrie Raman. Nous avons mis au point un logiciel d'acquisition permettant la cartographie de ces paramètres avec une résolution spatiale de 10 µm. Ce travail est à la fois fondamental et expérimental.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES SOCIÉTÉS HUMAINES

En lettres et sciences humaines, la recherche fait preuve de dynamisme.

Des travaux de recherche étudient les sociétés esclavagistes coloniales du début du XVII^e siècle à 1848. Ces recherches permettront à la société française et aux sociétés d'outre-mer, une meilleure connaissance de leur passé, afin de l'assumer et de comprendre le présent. Les stratégies identitaires des petits États de la Caraïbe anglophone dans le contexte de la mondialisation ont fait l'objet d'une thèse récente. Une étude de la prostitution des femmes espagnoles et hispano-américaines permet de mieux comprendre les mécanismes psychologiques, sociaux et culturels favorisant l'existence et la pérennité de la prostitution au 21^e siècle.

Ces quelques exemples non exhaustifs révèlent la vitalité de la recherche à l'université des Antilles et de la Guyane. Elle a besoin de moyens, le maintien des majorations de traitement dans les DOM est un élément fondamental du maintien d'une recherche de qualité dans l'outre-mer. ●

INRP, à nouveau menacé

Un rapport de l'IGAENR et du ministère des finances vient d'être rendu public. Les personnels de l'INRP s'opposent aux conclusions, qui ne prennent ni en compte les difficultés de nombreuses équipes démantelées lors du déménagement à Lyon, ni les besoins en matière de développement de la recherche en éducation, à un moment où le processus d'intégration des IUFM à l'Université se concrétise. La FSU et le SNESUP participent à la lutte des personnels.

Communiqué de l'assemblée générale des personnels de l'Institut National de Recherche Pédagogique du 20 février 2007

Les personnels de l'INRP ont pris connaissance du rapport d'audit publié sur le site du ministère des finances. La radicalité des conclusions – dissolution ou refondation sans recherche –, l'extrême brutalité du calendrier proposé – « reconfiguration des ressources humaines » dès septembre 2007, suppression envisagée des moyens destinés aux enseignants associés – les choquent d'autant plus que les évaluations scientifiques récentes et positives des unités par la MSTP⁽¹⁾ ou le CNRS sont laissées de côté.

Engagés à fond depuis la première contractualisation (2003-2006) dans une refondation de l'institut, tous les personnels – titulaires, contractuels, détachés, associés à temps plein ou partiel,

à Lyon, Paris, Rouen, Marseille – n'ont pas ménagé leurs efforts pour une recherche en éducation et en formation de qualité, pour la production de ressources facilement accessibles et largement utilisées. Ils ne comprennent pas ce jugement péremptoire et hâtif après une enquête superficielle reposant sur des entretiens limités.

Les contradictions entre évaluation scientifique et logique administrative et financière n'ont jamais été aussi fortes. Dans l'intérêt de tous les acteurs de l'éducation, les personnels demandent que les dimensions scientifique, d'utilité sociale et institutionnelle l'emportent sur des considérations économiques conduisant au démantèlement sans construire de projet d'amélioration du système éducatif.

Les personnels interpellent donc tous les acteurs de l'éducation, ministères, organisations de recherche, universités et IUFM, réseau des chercheurs partenaires



© DR

– à l'échelle nationale, et internationale –, élus nationaux et régionaux, organisations syndicales nationales, sur les conséquences de décisions précipitées qu'aucune urgence ne justifie et les appellent à définir ensemble le développement d'une politique cohérente articulant recherche, ressources et pratiques en éducation et formation, à l'INRP et ailleurs. ●

(1) Mission Scientifique Technique et Pédagogique.

Sur l'accès et la réussite des étudiants...

G. Dupeyrat inaugure avec ce texte une nouvelle rubrique, « Échanges », qui veut offrir aux réflexions de nos lecteurs un espace suffisant pour les exposer et susciter des réponses, confrontations, enrichissements, dont le syndicat a besoin ! À vos plumes, donc ...

→ par G. Dupeyrat, professeur, élu SNESUP au CNESER

Fort de 40 années d'expérience dans une université parisienne (Pierre-et-Marie-Curie) puis dans une université « de banlieue » (Paris XII Val-de-Marne), et de trois mandats successifs au CNESER comme élu SNESUP, je voudrais soumettre quelques réflexions qui vont paraître iconoclastes à certains.⁽¹⁾

Le tabou du niveau du baccalauréat ? Personne n'ose aborder cette question de peur de se mettre à dos les jeunes lycéens, leurs parents et les enseignants. Au SNE-SUP, cette question n'est pas débattue par crainte des vagues que cela risquerait d'engendrer avec les autres composantes de la FSU ainsi qu'avec l'UNEF.

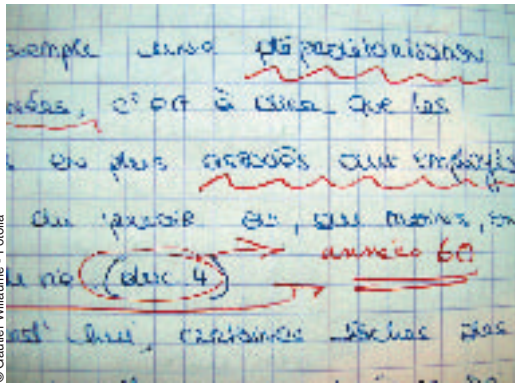
Pourtant, environ un quart des étudiants ont quitté l'Université ces dernières années sans obtenir un diplôme de niveau bac +2. L'introduction du LMD dont le premier niveau est à bac +3 ne devrait pas améliorer la situation.

Il est indiscutable que, par exemple, le niveau moyen en expression orale et écrite en français est faible chez les bacheliers. C'est un handicap considérable pour la réussite d'études supérieures quel qu'en soit le domaine. Que valent ainsi les grandes déclarations sur la nécessité de pratiquer une, voire deux langues étrangères quand la langue maternelle est si peu acquise ?

Pourquoi cette question est-elle taboue ? Parce que nous avons la mauvaise habitude, face à un problème, de rechercher des coupables (les parents ? les élèves ? les enseignants ?) alors que, pour employer le langage des qualitatifs, ce sont les processus de formation et d'apprentissage qu'il convient d'analyser sans a priori ; des expériences sont en cours dans divers établissements (primaires et secondaires) qu'il convient d'évaluer pour ensuite transférer les « bonnes pratiques » en les adaptant à chaque fois au contexte local.

En effet, si les objectifs doivent être nationaux en termes de niveaux, les méthodes pour y parvenir doivent laisser place à l'initiative et à l'expérimentation sous réserve d'évaluation *a posteriori*.

La priorité des priorités pour que l'université soit demain à la hauteur des enjeux auxquels sera confrontée la France, n'est pas dans la réforme de l'université, ou de la loi de 1984 qui la régit, mais dans l'augmentation générale du niveau du vivier que constituent les élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Les présidences de jury de baccalauréat doivent être assurées par des universitaires ; nous considérons presque tous cela comme une corvée... nous avons tort ! En assurant ces présidences, nous accède-



© Gaullier-William - Fotolia

rons à certaines données du problème et ne le laisserions pas reposer sur les seules épaules de nos collègues des lycées.

Pour le court terme, que faire avec un vivier de bacheliers tel qu'il est, et non comme on le rêverait ?

Ne pas faire semblant ! Notre tradition est l'absence de sélection à l'entrée de l'université : tout bachelier peut s'inscrire dans la formation qu'il a librement choisie. Or, d'un point de vue républicain, un choix libre est un choix exercé en toute connaissance de cause, c'est-à-dire un choix éclairé.

Le jeune bachelier devrait donc, à l'heure du choix, être en possession des éléments qui lui permettent d'agir en toute responsabilité, à savoir :

- un bilan de compétences personnel (confidentiel) ;
- la liste des pré requis indispensables ;
- le contenu de la formation ;
- la nature de l'encadrement et les méthodes pédagogiques employées ;
- le taux de réussite, de redoublement, d'échec des années antérieures en fonction des baccalauréats (avec ou sans mention) ;
- les métiers (avec ou sans poursuite

d'études) auxquels conduit la formation visée ;

- le taux et le niveau d'insertion professionnelle (suivi des cohortes antérieures) correspondant à la formation visée.

Le jeune bachelier devra conserver le droit de passer outre à une série d'indicateurs de nature dissuasive, mais au moins, il sera traité en adulte et il faut faire le pari que, le plus souvent, il prendra en compte les indicateurs.

Sur une position de cette nature, nous pouvons rassembler les organisations opposées à la sélection. Il est clair qu'une telle méthode a un coût – sans aucun doute inférieur au coût social de l'échec à l'université. Par contre nous aurons des réticences à vaincre chez les collègues qui savent très bien que les débouchés de leur champ d'enseignement ne sont pas en rapport avec les flux étudiants dont ils bénéficient.

NOS RELATIONS AVEC LES SYNDICATS ÉTUDIANTS

Notre syndicat a des relations privilégiées avec l'UNEF : c'est une bonne chose, mais cela ne doit pas nous conduire à être d'accord sur tout. Je pense à l'un de ses chevaux de bataille : la compensation.

Quel que soit le champ disciplinaire, une formation diplômante comporte un « noyau dur » et des matières complémentaires ou d'ouverture. Un diplôme perd en crédibilité s'il peut être obtenu par le jeu des compensations même si le niveau requis n'est pas atteint dans le noyau dur. La décrédibilisation des diplômes fait le jeu de ceux qui rêvent de l'abrogation du monopole de l'Etat en matière de collation des diplômes et des grades.

De ce point de vue, les syndicats enseignants ou étudiants et les associations de parents d'élèves feraient bien de se mobiliser face à l'offensive menée à Bruxelles contre la France, justement en raison du monopole auquel elle est attachée. ●

(1) Nous ne publions qu'une partie des réflexions de Gérard Dupeyrat, les plus propres, à notre sens, à ouvrir un débat nécessaire. Le texte intégral de sa contribution est accessible sur le site, www.snesup.fr, ndoc=

Denis Clerc

CONSEILLER DE LA RÉDACTION D'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

Un système fiscal juste et efficace doit reposer sur trois piliers : les capacités contributives, la taxation des rentes et celle des pollutions.

Dans le débat présidentiel, la fiscalité est abordée de diverses manières.

Certains candidats prônent une réduction drastique des impôts, au nom du caractère « insupportable » des prélèvements obligatoires. Qu'en pensez-vous ?

Cette position est assez largement démagogique. Car les prélèvements obligatoires servent à financer soit des revenus de transfert – retraites, assurance chômage... –, soit des services collectifs, comme l'éducation, les infrastructures routières... qui bénéficient à l'ensemble de la société. Il existe des pays où le niveau des prélèvements obligatoires est nettement plus bas qu'en France, y compris au sein de l'Union européenne à 15, mais cela se traduit par un niveau de service nettement moindre. Ainsi, le Royaume-Uni, avec 38,5 % de taux de prélèvements obligatoires en 2005 (contre 45,8 % en France) offre à ses résidents un niveau très faible d'allocations chômage et de retraites publiques, un enseignement pré-élémentaire et des modes de garde d'enfants entièrement payants. L'absence de telles structures publiques explique largement le haut niveau de pauvreté infantile au Royaume-Uni, deux fois plus élevé qu'en France : les mères, faute de pouvoir payer le coût élevé des structures privées existantes, choisissent de rester au foyer et l'insuffisance de revenus d'activité provoque la plongée dans la pauvreté de toute la famille.

Permettez-moi de nuancer. L'impôt – au sens large du terme, c'est-à-dire y compris les cotisations sociales – est d'autant mieux accepté que la dépense publique est efficace. Or, sur ce point, la France est loin d'être un modèle : l'évaluation des services publics est balbutiante, les dépenses sociales saupoudrées sur un trop grand nombre de bénéficiaires (que l'on pense à la prime pour l'emploi par exemple), les dépenses d'intervention économique relèvent trop souvent d'une problématique clientéliste, la gouvernance est émietlée entre de multiples niveaux partiellement redondants. Par exemple, en ce qui concerne le retour des chômeurs à l'emploi, la responsabilité des actions est partagée entre ANPE, Unedic, AFPA, Maisons de l'emploi, Missions locales, PLIE, etc. Pour que les contribuables consentent à l'impôt, il faut qu'ils en aient pour leur argent.

Sont évoquées de nouvelles diminutions de l'impôt sur le revenu, ou de l'impôt sur les successions, associées à un renforce-



© DR

▼
Une allocation d'autonomie aux étudiants relève de la même logique contestable que l'allocation universelle...
 ▲

ment du « bouclier fiscal ». Quelles sont les propositions progressistes en matière d'imposition des particuliers ?

L'impôt progressif a le mérite d'être proportionné aux capacités contributives de chacun. Il institutionnalise le fait que ceux qui ont davantage reçu de la collectivité (par le niveau de formation, ou la qualité des infrastructures) « remboursent » en quelque sorte ce que la collectivité leur a donné. La réussite matérielle est en effet rarement issue de l'individu seul : elle résulte aussi d'un apport collectif, qui prend quantité de formes allant de l'héritage culturel familial aux infrastructures existantes et à l'échange d'idées avec ses pairs. Il est faux d'affirmer, comme le font les libéraux, que la richesse résulte des seuls mérites de l'individu et que tout prélèvement progressif est une spoliation.

Quant à l'impôt sur les successions, sa fonction est de contribuer à la redistribution des cartes d'une génération à l'autre : le réduire, voire l'annuler, c'est redonner le pouvoir aux héritiers et cimenter les barrières entre classes sociales. Quel pourrait être un bon système fiscal, à la fois juste et efficace ? S'agirait d'un système reposant sur trois piliers : les capacités contributives (le revenu, mais aussi le patrimoine), la taxation des rentes qui, comme la rente foncière, ne résultent ni du travail, ni de l'innovation, ni de l'investissement, et enfin, la taxation des pollutions. Or, aujourd'hui, la concurrence fiscale entre pays tend à réduire l'impôt qui

pèse sur les plus mobiles (capital ou compétences rares) et à frapper le travail peu ou pas délocalisable : l'inverse de ce qu'il serait souhaitable de faire.

D'autres propositions portent sur de nouvelles exonérations de cotisations sociales, éventuellement ciblées sur les PME embauchant de nouveaux personnels. Quel peut être l'impact de telles mesures sur l'emploi.

Les réductions de cotisations sociales pèsent déjà si lourd qu'il n'apparaît pas souhaitable de les développer encore, surtout si l'on tient compte des effets pervers dont elles sont parfois responsables : trappe à bas salaires, déclassification des salariés. Pas plus qu'il n'est souhaitable d'introduire des mesures spécifiques pour les PME (qui accentueraient la dérive vers un droit social propre aux petites entreprises) ou d'exempter les heures supplémentaires (qui inciterait les employeurs à faire travailler davantage leurs salariés plutôt que d'embaucher). Mieux vaudrait introduire une franchise de – par exemple – 100 euros pour tous les salariés à temps plein, ce qui pénaliserait les emplois à temps partiel, souvent paupérisants et remplacer une partie des cotisations sociales par une taxe sur l'énergie consommée.

Concernant le financement de l'enseignement supérieur – que nous jugeons indispensable sur budget d'état – quelle réforme de la fiscalité, par exemple celle des familles, permettrait d'ouvrir sur l'autonomie de la jeunesse et la démocratisation de l'accès aux formations ?

L'État, en France, dépense fort peu pour l'enseignement universitaire. Augmenter son effort est donc une priorité, parce que toute la collectivité a intérêt à une meilleure formation des jeunes. En revanche, verser une allocation d'autonomie aux étudiants relève de la même logique contestable que l'allocation universelle, qui prétend verser à tous, riches ou pauvres, la même somme. S'il devait y avoir une allocation, il serait logique qu'elle soit remboursable sur le surplus de revenus ultérieurs perçu par les jeunes concernés grâce à leur meilleure formation. Mais mieux vaudrait, comme au Danemark, la généralisation des études par alternance. ●

→ propos recueillis par

François Bouillon et Pierre Duharcourt

Beaubourg a 30 ans

En 2007, le Centre Pompidou célèbre ses trente ans. Nous avons rencontré Bruno Racine, son président, qui nous expose les acquis, les conceptions et les projets de cette institution culturelle.



Le Centre Pompidou a 30 ans aujourd'hui. Quel bilan pouvez-vous tirer tant au plan national qu'international de ce centre qui est à la fois un musée, une bibliothèque et un centre de création ?

On ne peut faire un bilan en quelques phrases, mais il y a deux acquis que l'on peut souligner. Le premier, c'est qu'il a réconcilié le grand public avec l'art et la culture de notre temps. Avant, il y avait vraiment un fossé entre l'art vivant, les élites et le grand public. Il a aussi joué un rôle très important pour ouvrir le regard de nos compatriotes à autre chose que la scène française, dont on considérait qu'elle prédominait dans le monde. Si on se rappelle les grandes expositions qui ont marqué l'ouverture du Centre, il y avait d'un côté Marcel Duchamp, un des pères de la création d'aujourd'hui, très largement méconnu du grand public, et les grandes expositions Paris-Moscou, Paris-New York, Paris-Berlin, qui ont élargi l'horizon de vision des Français.

La culture est souvent envisagée dans sa dimension artistique. Qu'en pensez-vous ?

Le Centre Pompidou est un centre national d'art et de culture, et la création artistique est une composante de la culture. Dans notre pratique et notre programmation, tous les arts sont représentés, y compris le cinéma, qui a accédé à ce statut au cours du xx^e siècle. C'est une conception qui s'élargit : la bande dessinée vient d'entrer dans les collections du musée d'art moderne. En outre, le débat d'idées, la philosophie et les questions de société ont toujours été au premier plan de nos préoccupations. Il y a également une dimension de recherche, dans au moins deux composantes, l'une qui se traduit par des publications mais aussi des expositions qui ne sont pas seulement un accrochage d'œuvres mais de la pensée exposée en trois dimensions. L'autre composante de la recherche porte sur l'exploration du rapport entre les nouvelles technologies – en particulier numériques – et la culture au sens large.

Il existe une recherche universitaire dans les disciplines artistiques. Est-ce que le Centre Pompidou les prend en compte dans sa politique de diffusion-exposition ? Entretenez-vous une coopération avec l'université ?

Bien entendu, lorsque le Centre produit une exposition c'est toujours le résultat d'une recherche. Pour nous, une exposition n'a de sens que si elle fait avancer la réflexion ou la connaissance sur un artiste, un mouvement, ou un sujet

donné, qui peut concerner aussi bien le cadre de vie que le rapport au temps. C'est aussi une pensée qui s'expose, c'est une lecture d'une œuvre, d'une période et pas simplement un bel assemblage d'objets. Dans la politique de publication, essentiellement des catalogues ou la revue du musée, il y a des contributions de conservateurs mais aussi d'universitaires.

Quelle est la politique d'acquisition du musée ?

Le musée a un certain nombre de champs à couvrir, à partir de 1904. Il a des moyens alloués par subventions et sur cette base, le Musée propose des priorités. Il y a une stratégie générale qui est définie pour des acquisitions nouvelles selon les lacunes que nous avons pour telle ou telle période...

Par exemple, les artistes de la côte ouest des Etats-Unis. Bien entendu, nous essayons aussi d'encourager les donations d'œuvres. Nous bénéficions également ce qu'on appelle les dations, c'est-à-dire les œuvres qui sont données à l'État en paiement des droits de succession et qui peuvent être d'une importance capitale. De nouvelles dispositions fiscales très avantageuses ont en outre été mises en place depuis 2003 en faveur des « trésors nationaux » que les entreprises peuvent utiliser pour enrichir les collections nationales. Nous essayons enfin de développer des soutiens à l'extérieur, à commencer par les Etats-Unis, où il y a une tradition philanthropique à l'égard des musées qui est très développée. Nous avons une fondation aux Etats-Unis, la Georges Pompidou Foundation, qui reçoit des dons de collectionneurs

parfois très importants qui intègrent ensuite la collection du Centre Pompidou.

Et Shanghai ?

Notre but serait de créer avec nos partenaires de Shanghai un musée d'un type un peu nouveau, qui aurait vocation d'initier le public chinois à l'art et à la culture occidentale, mais aussi approfondir une spécialisation dans la création asiatique contemporaine.

En exportant des œuvres ?

En faisant un programme assez méthodique d'expositions sur une base éducative qui permettrait de parcourir les grands moments, les grands noms du siècle. Dans le même temps, le musée se constituerait une collection d'art chinois et asiatique contemporain. ●

→ propos recueillis par Latifa Rochdi



MÊME APRÈS SA MORT, ON PEUT CONTINUER
À AIDER CEUX QU'ON AIME.



ASSURANCE DÉCÈS

Parce qu'on ne choisit pas le jour de sa mort et que la vie doit continuer pour ses proches, notre contrat Rassicap garantit le versement d'un capital (de 7 500 à 305 000 Euros) aux bénéficiaires de votre choix. Et ceci, quelle que soit la cause du décès.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL